

PERSECTIVES
(N°6 :1965)

perspectives

groupe
d'études et d'action
socialiste tunisien

février 1965 n° 6

PERSPECTIVES

groupe
d'études
et
d'action
socialiste
tunisien

POUR TOUTE CORRESPONDANCE
PERSPECTIVES, BP 8. S.E.L.L.E.R.O.N.
MASSY VERRIERES (Seine-et-Oise)

Sommaire

Editorial	1
A la veille du Congrès de l'U.G.T.A.	4
Les incidents de M'SAKEN	5
La reconversion des oliveraies du SAHEL	10a
ECONOMIQUE ET SOCIAL	
Extrait du rapport confidentiel de la B.C.T.	12
Table ronde-débat sur l'avenir de la médecine en Tunisie	18
Projet de loi de réforme agraire déposé par l'U.N.F.P. au Maroc	25
Flash sur...	
TAHAR HADDAD	29
BLOC-NOTES DU MILITANT	
Le problème de l'Association des Etudiants musulmans nord-africains en France	39
"L'ACTION" et l'objectivité de l'information	40
Syrie : des décisions positives	42
Le détournement des eaux du Jourdain	43
Le Caire, Bonn, et la visite de M. Ulbricht en R.A.U.	45
Critique littéraire	
LA FEMME ALGERIENNE, par Fadéla M'tabet	47

Ce n'est pas seulement par la force des choses que s'accomplira la révolution sociale, c'est par la force des hommes, par l'énergie des consciences, des volontés.

FARHAT HACHED

E R R A T A

Dans l'article "La reconversion des oliveraies du Sahel", à la page 10d, première colonne, une phrase a été omise entre les deux derniers paragraphes : "C'est donc dans ces conditions qu'eut lieu la manifestation dont nous parlons dans notre article politique.

Page 14, première colonne (12ème et 19ème lignes en partant du bas), lire : 970.000 ha au lieu de 870.000.

Dep
guiba pa
la situat
relative
tion. La
nations à
le renfor
unique,
national
et de se
lété d'
étudiant

Les
verneme
saient a
lontaire
guiba".

Les
l'introdu
écoles e
politiqu
classes

C'e
plusieu
fanatiqu

é d i t o r i a l

Depuis le complot ourdi en décembre 1962 contre le Président Bourguiba par une bande d'aventuriers en quête de postes et de privilèges, la situation politique en Tunisie a été caractérisée par une stabilité relative de l'appareil dirigeant et par une apathie générale de la population. La répression qui a été d'une sévérité "exemplaire" (douze condamnations à mort sans compter les peines de prison et de travaux forcés), le renforcement du rôle d'embrigadement du Néo-Destour devenu Parti unique, le resserrement des liens entre le Parti et les Organisations nationales, au détriment de celles-ci, l'interdiction du Parti communiste et de ses organes d'expression eurent raison, en effet, de toute velléité d'opposition (du moins en apparence !) sauf dans quelques milieux étudiants.

Les dirigeants et les propagandistes du Parti et de l'appareil gouvernemental purent proclamer alors, beaucoup plus fort qu'ils ne le faisaient auparavant, la réussite "éclatante" du régime et l'adhésion "volontaire" de toute la population à la "sage politique du Président Bourguiba".

Les zéloteurs du régime, toujours aussi entreprenants, suggéraient l'introduction du "Bourguibisme" comme doctrine à enseigner dans les écoles et les facultés pour ce qu'elle introduit d'original dans la science politique, à savoir le traitement par la douceur des antagonismes de classes et leur réduction par la seule vertu de la persuasion.

C'est dans ce contexte de suffisance et d'utopie que, coup sur coup, plusieurs démentis spectaculaires vinrent rappeler à la raison les plus fanatiques et obliger à la réflexion les plus confiants.

Ce furent, à la veille du congrès du Néo-Destour, la dévaluation du Dinar - premier constat d'échec, officiellement reconnu, de la politique gouvernementale - et les tentatives d'opposition des dirigeants de l'UGTT qui en découlèrent. Puis, au lendemain d'un congrès qui a déçu les esprits les mieux intentionnés, deux manifestations d'inégale importance mais tout autant révélatrices l'une que l'autre.

La première, M'Saken. Des paysans, après avoir résisté à la création de coopératives, et poussés par de gros propriétaires hostiles à toute réforme, manifestent publiquement, ouvertement et bruyamment leur mécontentement. Cette manifestation se produisant au Sahel, considéré jusqu'à présent comme le fief du Néo-Destour et administré par le gouverneur le plus autoritaire de la République, prend toute la valeur d'un test, en l'occurrence bien concluant quant à la réalité de l'adhésion "volontaire" et "massive" de la population à la "sage politique du gouvernement" et quant à l'inanité de l'utopique théorie de la fraternité des classes sociales préconisée par les responsables destouriens.

La deuxième, de moindre importance : la manifestation estudiantine. Quoi qu'on puisse dire de ses motifs - et ils sont loin d'être négligeables -, son sens profond réside dans sa démesure même. Elle prouve que, parmi les étudiants, l'indifférence ou la soumission d'hier n'étaient que de façade et couvaient une colère longtemps contenue qui se soucie fort peu du moment et du motif de son éclatement.

Mais la leçon commune à tirer des deux événements réside en ceci : le Parti Socialiste Destourien, pour l'appeler de son nouveau nom, se sclérose de plus en plus : ses cadres, mus seulement par l'arrivisme et l'attentisme, se soucient fort peu de refléter l'état d'esprit du milieu dans lequel ils vivent, encore moins de transmettre ses revendications et de les défendre. S'ils existent, les cadres honnêtes ne sont d'aucun poids, désarmés qu'ils sont devant l'engrenage bureaucratique et le maître tout puissant qui les commande.

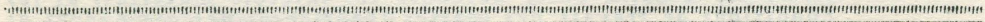
Dès lors, il faut prévoir que, de plus en plus, chacun essaiera de s'exprimer en dehors de tout organisme politique ou syndical officiel. Toutes les occasions seront bonnes pour des actions d'éclat qui, même sans lendemain, auront l'avantage pour leurs promoteurs de satisfaire, ne serait-ce qu'un moment, le besoin qu'ils ressentent de manifester leur hostilité et leur impatience.

Il faut prévoir aussi que le Pouvoir, au nom de l'Ordre, renforcera sa machine bureaucratique, intensifiera son autoritarisme, régira tout par la force. Mais, par là même, il se condamnera davantage car il n'aura fait ainsi qu'escamoter les vrais problèmes, qu'à reporter à plus tard les choix décisifs.

Nous sommes de ceux qui croient en les enseignements de l'histoire. Nulle part dans le monde l'autoritarisme n'a mené à autre chose qu'à l'échec. Même dans le cas où on le justifie par des actions positives, celles-ci seront vite honnies par ceux-là mêmes à qui elles devaient servir.

Dans un pays comme la Tunisie où seule la mobilisation humaine peut résoudre les problèmes qui se posent, rien ne peut être acquis que dans la clarté et l'adhésion libre. Plus que jamais donc, il faut laisser au peuple le choix réel de se prononcer. La seule objection sera peut-être que bien des conceptions actuelles sur la fraternité des classes et la possibilité de leur coexistence seront démenties. Nous serons les derniers à nier l'existence d'incompatibilités entre elles, mais aussi les derniers à les craindre. Nous pensons que là aussi un jour ou l'autre il faudra l'admettre et agir en conséquence. Tous les retards que l'on met à la faire ne sont qu'autant de retards accumulés, ne serait-ce que dans la voie de l'objectif que le Pouvoir se propose de réaliser : l'augmentation de la production.

P e r s p e c t i v e s



A LA VEILLE DU CONGRES DE L'U.G.T.A.

La charte d'Alger a défini le rôle du mouvement syndical comme étant une "participation directe à la vie économique. C'est dans le syndicat que surgit le mieux l'initiative des travailleurs quant à l'organisation de leur travail... Les syndicats, s'ils n'ont pas un objectif revendicatif, ont cependant un rôle très important dans la lutte contre les formes de la bureaucratisation qui pourraient surgir. Croire qu'une société nouvelle puisse échapper à toutes les contradictions est utopique. Seule la démocratie socialiste empêche ces contradictions de se transformer en antagonismes.

Conformément au Programme du F.L.N., qui prône l'application stricte de la démocratie révolutionnaire, l'Union Générale des Travailleurs Algériens, avant de tenir son 2ème Congrès en mars 1965, avait organisé une série de pré-congrès qui ont, entre autres, permis de donner la parole aux anciens parias de la terre, honteusement exploités par les seigneurs de la colonisation avant le triomphe de la Révolution.

Le Congrès des "Travailleurs de la terre" s'est tenu à Alger du 24 au 27 décembre 1964. Il s'est terminé par la création de la nouvelle "Fédération Nationale de la Terre".

L'accord du Parti et de la Centrale ouvrière pour donner une importance accrue à la "base" est le signe de la montée des forces syndicales dans la construction du socialisme.

La résolution prise à l'occasion du Congrès des Travailleurs de la Terre montre, tant par les vœux qu'elle émet au sujet de l'achèvement de la réforme agraire et de l'institution d'un "statut communal révolutionnaire assurant une large autonomie aux collectivités locales" que par ses critiques sévères contre les survivances du bureaucratisme dans le secteur socialiste, que la classe laborieuse algérienne est décidée à "émerger sur la scène politico-économique et à se constituer en force dirigeante".

C'est pourquoi le prochain Congrès de l'U.G.T.A. nous semble capital puisqu'il aura à examiner les problèmes :

1. de la défense de l'autogestion contre la bureaucratie,
2. de la généralisation de la réforme agraire en Algérie,
3. de la défense des conditions matérielles des travailleurs par la fixation d'un salaire minimum garanti par la qualification professionnelle, lié au coût de la vie, et l'établissement d'un système de sécurité sociale simple et unifié,
4. de l'élection d'une direction ayant à la fois un contact avec la base et la confiance des masses laborieuses (les militants de l'U.G.T.A. n'ont sûrement pas oublié les conditions dans lesquelles s'est déroulé le dernier congrès de leur centrale ouvrière !).

Nous souhaitons que le Congrès se penche sur ces points importants afin que le syndicalisme algérien puisse, d'une part, jouer le rôle qui lui revient dans la tâche de construction du socialisme et, d'autre part, défendre les intérêts matériels et les conditions de travail des classes laborieuses des campagnes et des villes.

les incidents de M' S A K E N

Les événements du 15 décembre 1964 à M'Saken ont retenu l'attention à plus d'un égard : la violence de la réaction gouvernementale, d'une part, les propos tenus par le Président de la République dans son discours du 20 décembre à Sousse, d'autre part, ont fait penser à un durcissement de la position du régime face à la bourgeoisie, à un réexamen de l'utopique fraternité des classes.

1. FAITS

La forêt d'oliviers du Sahel appelle une reconversion (cf. Perspectives n° 2) : Sur neuf millions d'oliviers, cinq doivent être traités de toute urgence. On estime à un million cinq cent mille le nombre d'arbres à arracher ou à recéper. Pareil travail, il est évident, ne peut se faire que dans un cadre collectif. Le gouvernement a prévu des coopératives de service. L'arrachage devait se faire par petites tranches : 5% de chaque propriété. Le décret du 12 mars 1964 prévoyait une indemnisation : le gouvernement, accordant 1 D 500 par olivier arraché ou recéper, s'engageait à fournir les nouveaux plants et à racheter le bois à 2 Dinars.

Le 13 décembre, pourtant, deux agriculteurs seulement sur 4,000 avaient souscrit aux coopératives. Le délégué menace de ne donner l'autorisation de sortir l'huile des huileries qu'aux seuls coopérateurs. Pour s'expliquer avec les autorités, les propriétaires demandent une entrevue au délégué, qui refuse de répondre. Le lendemain 15, un certain nombre de personnes s'attroupent autour de la délégation en manifestant plus ou moins leur mécontentement. Des arrestations sont opérées : parmi les arrêtés, des propriétaires qui n'ont pas manifesté et une cinquantaine d'ouvriers agricoles. Les sept cellules destouriennes de M'Saken sont dissoutes. 80,000 pieds d'oliviers, appartenant à 147 propriétaires, possédant de 16.000 à 9 oliviers, sont confisqués.

Le Président de la République, dans son discours du 20 décembre, après avoir rappelé qu' "à M'Saken de gros propriétaires ont poussé les pauvres diables à manifester et se sont tapés chez eux ou sont allés à Sousse pour se faire un alibi", ajoutait :

"J'essaye de convaincre, d'intégrer dans l'effort national chaque citoyen à quelque classe qu'il appartienne, de l'amener à prendre conscience des liens de solidarité qui le lient à l'ensemble de ses concitoyens. C'est là un principe fondamental du socialisme destourien et de l'action du parti. Mais je ne m'en tiendrais pas indéfiniment à cette conception si la réalité venait à la contredire et à démontrer que Karl Marx n'avait pas eu tort de bâtir son système sur le principe de la lutte des classes."

"LE MONDE", commentant ce discours, écrivait :

"Cette phrase a retenu l'attention, venant de M. Bourguiba, qui s'était toujours déclaré

opposé à la notion de lutte des classes et qui prônait jusqu'ici un socialisme très modéré. Les événements de M'Saken amèneront-ils une révision de l'actuelle doctrine du socialisme destourien dans un sens plus dur ? Certains Tunisiens de gauche ou d'extrême-gauche l'espèrent."

LA PRISE DE POSITION DU P.C.T. ...

Le 26, "L'HUMANITE" publie une déclaration du Secrétariat général du P.C.T., qui ne fait que reprendre à son compte l'interprétation du Président Bourguiba et qui se félicite "de cette attitude ferme adoptée par le Président Bourguiba à la suite des incidents de M'Saken".

"Dans la grande bataille pour le développement, poursuit-il, les communistes tunisiens "se placent résolument aux côtés des forces nationales progressistes contre les agissements des éléments réactionnaires."

Le samedi 27, lors du journal parlé en arabe de 20 heures, Radio-Tunis reprenait la traduction littérale de la lettre de Mohamed Ennafaa.

Le mardi suivant, "L'ACTION", organe du P.S.D., ainsi que "LA PRESSE", reproduisaient cette déclaration en première page.

... ET CELLE DU G.E.A.S.T.

Le Groupe d'Etudes et d'Action socialiste tunisien, un peu plus tard, faisait connaître son appréciation des événements dans un additif au n° 5 de son organe, "PERSPECTIVES". Nous nous efforçons de répondre aux deux questions que chacun se posait alors :

1° Que s'est-il passé ?

2° Est-ce une étape de la lutte généralisée contre le capitalisme en Tunisie ? Vaut-il vers l'établissement du socialisme scientifique en Tunisie ?

Nous répondrons sans équivoque à cette deuxième question par la négative.

Par ailleurs, notre analyse comportait les trois points suivants :

1. IL NE S'AGIT NULLEMENT D'UNE LUTTE CONTRE LA BOURGEOISIE EN TANT QUE CLASSE.

La suite des événements nous donnait largement raison : La grosse majorité des oliviers confisqués ont été rendus à leurs propriétaires et c'est à l'U.N.A.T., et plus concrètement à cette classe de gros propriétaires, qu'a été confiée la direction de certaines coopératives.

Force nous est de constater - le discours du Président de la République le prouve - que le gouvernement n'a voulu que punir des récalcitrants qui ont osé défier l'autorité de l'Etat, c'est d'ailleurs une constante dans la politique du pouvoir qu'il convient de ne pas oublier.

2. D'autre part, si les gros propriétaires ont pu pousser les "pauvres diables" à manifester, c'est que ces derniers sont mécontents de la situation économique et sociale en général. Nous insistons, dans notre prise de position, sur la suspicion des masses rurales vis-à-vis d'organismes bureaucratiques baptisés coopératives qui, s'ils peuvent permettre une augmentation de la production agricole, ne touchent en rien aux problèmes sociaux qui se posent dans nos campagnes et plus particulièrement le problème de l'emploi.

Bien plus : La distribution des bénéfices au prorata des apports fonciers dans les "coopératives" ainsi constituées assure la prééminence des nantis et ouvre la voie à une différenciation encore plus grande dans nos campagnes en renforçant le pouvoir des riches (1).

3. Enfin, si le P. S. D. a dû recourir aux manœuvres d'intimidation, c'est que la conversion des oliveraies a été menée dans une optique purement technocratique et sans travail d'explication auprès des intéressés.

Un tel travail, d'ailleurs, n'aurait pu donner de résultats probants car les petits propriétaires et les paysans démunis n'accordent pas leur confiance au pouvoir. Seule une véritable réforme agraire, qui dépossède les gros propriétaires en faveur des paysans pauvres et instaure des coopératives gérées démocratiquement par eux, permettra au gouvernement qui l'entreprendra de se concilier les larges masses rurales. Elle seule constitue la véritable arme pour transformer la structure de l'économie agricole du pays et pour contrecarrer et déjouer les manœuvres réactionnaires.

Or, cela, le gouvernement ne l'a pas fait, et s'il en arrive aujourd'hui jusqu'à déposséder certains gros propriétaires d'une partie de leur bien, il le fait dans l'intérêt politique immédiat de la nouvelle bourgeoisie technocratique et non dans l'intérêt des masses paysannes.

NOTRE POSITION ETAIT AINSI DIFFERENTE DE CELLE DU P. C. T.

Il importe à ce sujet d'être clair et le lever toute équivoque. Nous avons qualifié de "précipitée" la prise de position de Mohamed En-nafâa : POURQUOI ?

- - - - -

1) Cf. PERSPECTIVES n° 3. La Coopération en Tunisie (1ère partie).

a D'abord, dans le texte publié par "L'HUMANITE", Mohamed Ennafâa omettait de préciser que les oliviers confisqués n'appartenaient pas seulement à de gros propriétaires (1).

b Il oubliait aussi de faire mention du mécontentement latent parmi la petite paysannerie concernant la situation économique et sociale en général.

c Mohammed Ennafâa semblait abandonner l'attitude de soutien critique à maintes reprises affirmée par le P. C. T.

Il aurait fallu, nous semble-t-il, relever le caractère peu démocratique et peu social - pour ne pas dire plus - de la réforme entreprise. Ce qui n'a pas été fait. Il aurait fallu,

surtout, éviter d'y voir une évolution à gauche du P. S. D. Car s'il est vrai que l'utopique théorie de la fraternité des classes, prônée par les responsables néo-destouriens, a subi un sévère démenti à M'Saken, il n'en demeure pas moins que la réaction gouvernementale au lendemain des récents incidents du Sahel ne peut en aucun cas être interprétée comme un glissement du régime à gauche.

- - - - -

1) Un entrefilet de "L'HUMANITE" du 27 janvier précisait que, sur les 80.000 pieds confisqués, 20.000 appartenaient à des moyens et petits propriétaires.

Ce fâcheux contre-temps a fait que, dans le texte publié par la presse nationale, cette importante précision ne figurait pas.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler le point de vue du G.E.A.S.T. sur le problème de la coopération dans le domaine agraire. Ce texte a été publié dans l'étude sur la Réforme agraire qui a fait l'objet de notre numéro spécial de Juillet 1964.

C. La coopérative dans le secteur de la petite propriété privée

La limitation de la grande propriété permettra de dégager un surplus de terres dont une partie sera utilisée pour étoffer les parcelles trop exigües des petits fellahs dans le cadre de coopératives viables. La mise en valeur de ces structures contribuera à l'intégration d'une partie des chômeurs ruraux dans les secteurs agricoles productifs.

Il est établi que les petites exploitations ne peuvent intensifier et diversifier leur production sans l'aide et l'appui de l'Etat; or, dans le cadre du maintien des structures de la propriété privée, notre étude (1) a notamment démontré l'accaparement de la presque totalité des crédits par une minorité de gros propriétaires.

Dès lors, l'intégration des petits propriétaires dans le secteur moderne et l'accession de la masse des fellahs particulièrement au crédit ne pourront se faire que dans le cadre de groupements coopératifs qui disposeraient d'unités d'exploitation d'assez grandes dimensions. Dans les perspectives décennales, cette taille optimum a été estimée à 500 ha. De toute façon, la détermination de cette superficie devra dépendre de deux facteurs : les conditions physiques d'une part et le nombre des familles qui sont appelées à vivre sur cette exploitation d'autre part.

Les avantages de telles exploitations ne sont plus à démontrer. Nous rappellerons seulement les avantages techniques : introduction de nouvelles techniques agricoles, machinisme, engrais, amortissement plus rapide du matériel,

- - - - -

1) PERSPECTIVES, n° 2 : LE CREDIT, page 10.

mise au point d'assolements scientifiques; et les avantages économiques : gestion plus rationnelle, introduction de la comptabilité, etc.

Ces exploitations, dans la mesure où leur création et leur gestion se font d'une manière démocratique, contribueront à éliminer progressivement, ou tout au moins à atténuer, le sens de la propriété privée. En effet, le travail collectif contribuera à faire revivre les traditions communautaires, créant ainsi des conditions subjectives favorables au passage de la propriété privée à la propriété collective, puisque les notions de jouissance et de services remplaceront les notions de propriété et de profit. De telles mutations rencontreront certainement de très vives oppositions, tant de la part des gros exploitants touchés par la réforme agraire que de la part des petits et moyens exploitants qui demeurent extrêmement attachés à leurs terres. Par ailleurs, s'il est facile de dénoncer et de neutraliser les adversaires de la réforme agraire, il convient de ne pas heurter le sentiment de propriété privée chez les petits propriétaires en forçant la collectivisation, mais en entreprenant plutôt un grand effort d'éducation et de persuasion.

Ainsi donc le secteur coopératif aura pour but essentiel l'intégration immédiate des petites propriétés afin d'accélérer leur passage du secteur privé au secteur autogéré.

Dans le temps, cette phase coopérative est donc une étape transitoire dont la durée peut être plus ou moins longue, selon les résultats qu'elle pourra amener. Ces résultats dépendront directement des principes qui régiront la coopération et les structures sur lesquelles s'appuiera le mouvement.

a) LES PRINCIPES DU

MOUVEMENT COOPERATIF

Les principes ont été longuement analysés dans notre précédent numéro (1), aussi nous contenterons-nous de rappeler deux impératifs primordiaux :

1. ADHESION VOLONTAIRE - Une authentique coopération socialiste n'est pas un cadre pour l'aliénation de la liberté du paysan. Aussi celle-ci ne devra compter pour son implantation, son développement et son rayonnement, que sur ses résultats et sur le dynamisme militant de ses promoteurs, à l'exclusion de tout moyen de contrainte.

Certes, un problème peut se poser, un tel travail de persuasion et de démonstration peut être fort long. Or, en Tunisie, comme dans la plupart des pays sous-développés, il est indispensable de mettre sur pied un secteur coopératif aux mailles le plus serrées possible et dans les plus brefs délais.

La solution de facilité consisterait en la collectivisation forcée. Cette solution présente un inconvénient majeur : le paysan intégré contre son gré dans la coopérative cherchera à la saboter par tous les moyens. L'histoire du mouvement coopératif agricole abonde en exemples de collectivisation forcée qui ont abouti à des échecs retentissants.

C'est pourquoi l'implantation et le développement du mouvement coopératif ne pourra résulter que de l'action de militants dévoués à la cause du socialisme.

2. REPARTITION DES RISTOURNES - Puisque l'un des principaux objectifs de la coopération est de réaliser la justice sociale, la répartition des fruits de la terre doit se faire sur la base de la rémunération du travail et non du capital. Pour cela, il est nécessaire d'envisager la rémunération des coopérateurs sous deux formes :

- un salaire pour chaque journée effective de travail,
- une ristourne annuelle provenant des excédents de l'exercice agricole et proportionnelle au nombre de journées de travail fournies par chaque coopérateur.

Une telle forme de rémunération, tout en éliminant l'exploitation de l'homme par l'homme, n'est juste que dans la mesure où tous les coopérateurs adhèrent sur la base d'une équivalence réelle entre les apports. C'est pourquoi, tout en fixant une taille maximum limite pour l'adhésion à la coopérative, il convient d'"étouffer" les parcelles des petits exploitants en y ajoutant certaines parcelles qui proviendraient soit des terres confisquées aux grands propriétaires, soit des terres domaniales.

Il peut paraître contradictoire d'affecter au secteur coopératif privé une partie des terres initialement destinées au secteur autogéré collectif; il s'agit essentiellement d'une mesure

1) PERSPECTIVES n° 3, pp. 18 et suivantes.

provisoire qui n'a pour but que d'assurer le maximum de chances de succès au mouvement coopératif, mesure tout aussi nécessaire qu'un système de crédit au service du secteur coopératif.

3. LE CREDIT AU BENEFICE DU SECTEUR COOPERATIF - Le secteur coopératif doit donc être un secteur privilégié, bénéficiant de nombreux avantages de la part de l'Etat, essentiellement sur le plan fiscal et bancaire.

- Sur le plan fiscal, il est nécessaire d'alléger les charges fiscales des coopératives pendant les premières années qui suivent leur mise en place.

- Sur le plan bancaire, il est indispensable d'élaborer toute une politique de crédit au profit exclusif du secteur coopératif, d'où le secteur privé serait totalement exclu, ce qui, tout en concentrant la masse de crédit sur ce secteur, découragera les paysans "privés" et les incitera à l'adhésion aux coopératives. Cette politique devra prévoir une participation active des coopérateurs à l'attribution, à la surveillance et au recouvrement du crédit, ainsi qu'à la gestion collective des disponibilités.

Enfin, cette politique ne sera efficace que si elle s'appuie sur un dense réseau bancaire (1).

B) STRUCTURES DU

MOUVEMENT COOPERATIF

Il convient de distinguer les structures régionales à implanter à l'échelle des gouvernorats des structures nationales à implanter à l'échelle du pays.

1. LES STRUCTURES REGIONALES - Dans un premier temps, et pour une période transitoire, il faudra envisager le regroupement de tous les types de coopératives dans une union régionale. Cette centralisation permettra de diminuer l'acuité du problème des cadres tout en facilitant le contrôle et l'orientation par l'Etat.

Dans un deuxième temps, et au fur et à mesure que le mouvement coopératif prendra de l'ampleur, seront mises sur pied des fédérations régionales pour chaque catégorie de coopératives.

Enfin, à défaut d'un véritable enseignement coopératif à l'échelle régionale, il faudra prévoir des séminaires de formation de coopérateurs. Ces séminaires de formation intensive dureront de dix à quinze jours et porteront sur des thèmes précis (comptabilité, gestion, entretien du matériel).

2. LES STRUCTURES NATIONALES - Mise sur pied de fédérations nationales qui seraient issues de fédérations régionales pour chaque catégorie de coopératives (consommation, production, artisanales, maritimes, crédit, etc.).

Ces fédérations se grouperont en une Union nationale des Coopératives, qui se chargera d'étudier l'ensemble des problèmes qui se posent à la coopération, afin d'orienter et d'éclairer les décisions du Conseil supérieur de la Coopération.

Conseil supérieur de la Coopération : Ce Conseil sera composé, en plus des représentants de l'Union nationale des Coopératives, des représentants des syndicats, du parti et des différents secrétariats d'Etat intéressés. Il aura pour rôle d'élaborer une politique d'ensemble du mouvement coopératif dans le cadre du plan national.

Enfin, il faudra envisager la création d'un Institut national de la Coopération, qui sera rattaché directement à l'Université. Il devra former les cadres supérieurs et moyens du mouvement coopératif et assurer également la promotion des coopérateurs en contrôlant les sessions régionales de formation.

Les représentants de l'Union nationale des Coopératives devront faire partie du Conseil d'administration de l'Institut, afin de participer à l'élaboration et à l'adaptation de l'enseignement aux besoins du mouvement coopératif.

1) Rapport de M. Zante, Expert du B. I. T., remis aux autorités tunisiennes.

La Commission Economique ayant terminé l'article sur "La reconversion des oliveraies du Sahel" alors que la revue était déjà sous presse, nous avons quand même tenu, vu l'importance du sujet, à l'insérer entre l'article sur les incidents de M'Saker et notre rubrique "Economique & Social".

LA RECONVERSION DES OLIVERAIRES DU SAHEL

A un moment où même des institutions officielles comprennent le bien-fondé de la Réforme agraire et l'admettent comme inélucltable (voir document B.C.T.), il n'est pas superflu d'expliquer à nouveau pourquoi une entreprise aussi profitable et justifiée que la reconversion de la forêt du Sahel s'est heurtée à des résistances aussi farouches et pourquoi cette résistance s'amplifiera tant que le problème fondamental à résoudre ne l'est pas, savoir celui des structures foncières dans cette région.

Situation de la paysannerie au Sahel soudien

La presse écrite et parlée répète à l'envie depuis quelque temps que le parcellement, le vieillissement et la grande densité des oliviers sont les principales caractéristiques de l'oliveraie du Sahel et qu'ils sont à l'origine de tous les maux : faiblesse des rendements et donc de la production, méthodes culturales archaïques etc.. En fait il est vrai que la parcellisation a atteint un niveau qui la rend un obstacle sur la voie du développement. En effet, selon l'enquête des services statistiques sur la structure agraire du Sahel, 33% des exploitations sont composées de plus de 5 parcelles; fait d'autant plus grave que cela concerne 43% de la

superficie totale exploitée. De plus, la taille de ces parcelles est extrêmement réduite. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que 257.370 parcelles ont une superficie moyenne de 1,01 ha. Ainsi donc le parcellement de l'oliveraie du Sahel est une réalité palpable, non moins d'ailleurs que la très grande densité des oliviers et l'âge très avancé d'une grande partie de la forêt. Les neuf millions de pieds environ en production couvrent en effet près de 150.000 ha ce qui donne une densité de 60 arbres à l'ha. Cette densité est souvent beaucoup plus grande et atteint parfois 100 arbres à l'ha. Ces chiffres prennent toute leur signification quand on se rappelle qu'on ne dépasse pas les 20 à Sfax et que le plan de reconversion de l'oliveraie du Sahel prévoit le chiffre de 30. Quant à l'âge des oliviers, un seul chiffre nous permettra de nous en faire une idée : 18% des oliviers ont plus de 100 ans. Or, selon les oléiculteurs modernes ain-

si que les agronomes, la production de l'olivier commence à décroître à partir de 50 ans et devient dérisoire vers l'âge de 80 ans. Cela signifie tout simplement que plus de 18% des oliviers du Sahel ont une production insignifiante. Les répercussions de cette situation sur les techniques et sur la production sont très graves. L'évolution des premières est bloquée par la parcellisation et la faiblesse des revenus du paysan, l'évolution de la seconde est limitée par la trop grande densité des oliviers, par leur âge avancé et par les méthodes traditionnelles de culture. Ainsi un olivier du Sahel n'arrive qu'avec peine à donner moins de 3kgs d'huile par an, alors que celui de Sfax donne facilement 7 kgs et plus.

Toute cette situation est maintenant plus ou moins bien connue par une grande partie des Tunisiens tant le cinéma, la radio, la presse l'ont décrite sous tous ses angles. Ce qu'ils connaissent moins bien, ce que les dirigeants du Parti ont préféré cacher, de peur que l'existence des classes n'apparaisse comme une réalité et non plus comme un concept abstrait dans l'"esprit malveillant des marxistes", c'est la structure de la propriété qui lui est sous-jacente, c'est l'inégalité dans la répartition de la terre et l'existence d'une masse nombreuse de paysans sans terre. Cette inégalité dans la répartition est d'ailleurs aussi vraie pour les oliviers que pour les terres de labours qui les entourent. En effet, 23% des oléiculteurs possèdent 75% des oliviers et sur les terres de labours 6% seulement des propriétaires possèdent 43,5% des terres. La conséquence immédiate de cette concentration des terres entre les mains d'une toute petite minorité est l'existence d'une masse nombreuse de paysans pauvres, si pauvres qu'ils n'arrivent pas à dégager de leur exploitation un revenu suffisant qui les dispense d'aller chercher un complément dans les chantiers de chômage. En effet, selon l'enquête que nous avons précédemment citée, 63% des exploitants cultivant de 0 à 20 ha s'adonnent à une autre activité que le travail de leur terre. A cette masse, il faut en ajouter une autre de plus en plus nombreuse du fait des progrès de la concentration : celle des paysans sans terre, qui représente plus de 20% de la population du Sahel. Ces paysans qui ne possèdent plus ce qui les faisait vivre sont dans une situation de misère effroyable, à moins qu'ils n'arrivent à s'employer comme ouvriers agricoles ou, plus fréquemment, comme ouvriers dans les chantiers de chômage.

Ainsi donc au Sahel le problème n'est pas tant celui de l'olivier que celui du paysan. Si la situation de l'oliveraie est préoccupante, celle de cette paysannerie misérable l'est encore plus.

Que faire au Sahel ?

C'est la résorption des chômeurs, c'est l'augmentation des revenus des paysans pauvres qui représentent l'immense majorité comme nous l'avons vu, qui devraient être le premier souci de tout dirigeant politique sérieux, surtout si ce dirigeant se dit et se veut socialiste.

Certes, il faut moderniser et augmenter la production. De l'avis de tous les techniciens de l'agriculture, il est possible de doubler, et même plus que de doubler, les rendements actuels. Pour y arriver, il faut sans doute supprimer les obstacles tels que le parcellement, et introduire des méthodes modernes de culture. Tout cela nous le savons, l'avons dit et le répétons encore. Mais nous pensons, et l'expérience historique est là pour le prouver, que cela ne peut être le fait que des paysans eux-mêmes, et non des ronds-de-cuir routiniers des services de l'agriculture, des bureaucrates tunisiens du Parti ou des Présidents de cellules arrivistes. La modernisation et l'augmentation de la production que seuls les paysans (conseillers et éclairés, bien sûr, mais non supplantés) sont capables de réaliser, dépend de leur adhésion et de leur enthousiasme. C'est la condition sine qua non du succès de l'entreprise.

Mais là il faut se garder, sous peine de fâcheux déboires, de considérer les paysans comme une masse homogène, intéressée dans son ensemble aux réformes. Nous avons vu à quel point la propriété est concentrée entre les mains d'une petite minorité, comment une masse nombreuse de paysans à très faible revenu côtoie cette minorité des gros propriétaires. Or une des conditions de la réussite de la modernisation de l'oliveraie est le regroupement des parcelles. Comme le gros propriétaire n'a pas pour objectif de

se regrouper avec le très petit propriétaire mais qu'il cherche plutôt à le déposséder, et comme il admettra difficilement l'intervention de la collectivité dans ses affaires privées, c'est nécessairement contre lui que se fera ce regroupement. Dès lors, on sait qu'il faut mobiliser et l'enthousiasme de qui il faut susciter ! Mais comment intéresser la paysannerie pauvre à la modernisation ? Comment la mobiliser et obtenir son enthousiasme ? Là il faut partir d'une réalité et appliquer un principe. La réalité est que si l'olivier ne produit pas assez, c'est souvent parce que le paysan ne mange pas suffisamment. Un paysan qui ne gagne que 20 à 30 dinars par an ne peut investir en engrais et matériel une fraction, si minime soit-elle, de son revenu ; il ne peut arracher des oliviers pour rajeunir sa plantation et diminuer la densité sous peine de rester sans revenu aucun pendant une bonne dizaine d'années. D'autre part, la majeure partie des terres étant entre les mains d'une minorité, il est inévitable que le reste soit surpeuplé et mal exploité. Est-ce que cela signifie que l'on est dans une impasse ? Non ! mais à la condition d'appliquer le principe "la terre à ceux qui la travaillent". Limiter la propriété et répartir les richesses sont les seules solutions possibles.

En effet, tant que l'industrialisation n'est pas faite, et il serait illusoire de croire qu'elle sera réalisée instantanément, tant que le surplus de la population paysanne doit rester à la campagne, c'est de cette façon seulement que l'on pourra résoudre le problème le plus urgent, à savoir la misère des paysans et le chômage. Cette limitation de la propriété et cette distribution de la terre permettront la mobilisation des paysans pauvres pour lesquels l'augmentation de la production agricole et la modernisation de l'agriculture s'identifieront avec l'accroissement de leurs revenus et l'amélioration de leur niveau de vie. Cette mobilisation permettra à son tour d'utiliser le potentiel révolutionnaire de la paysannerie pauvre et de faire de celle-ci une troupe de choc, capable d'entraîner derrière elle la paysannerie moyenne dans la voie progressiste de la réforme des structures et de l'amélioration technique. Enfin cette limitation et cette distribution en affaiblissant les gros propriétaires et en soustrayant de leur influence la grande majorité de la paysannerie, leur enlèvera toute possibilité d'entraîner les petits paysans dans des aventures réactionnaires.

Prix de la négation des luttes de classes : la manifestation de M'Saken

Tout cela le gouvernement ne l'a pas fait et le Parti ne l'a pas décidé. Nous ne discuterons pas ici les raisons objectives de cette défaillance ; constatons seulement le fait et voyons quelles en ont été les conséquences.

Avant d'y arriver, examinons au préalable les remèdes à la situation imaginée par nos dirigeants "socialistes"... mais destoureniens, et les résultats de l'adjonction de cette épithète. Ces dirigeants confièrent aux techniciens de l'agriculture le soin d'élaborer un programme de réforme de l'oliveraie et cette réforme fut à l'image des préoccupations des techniciens. Le but que l'on se fixa fut d'augmenter la production en modernisant les plantations et en les diversifiant. Cette augmentation de la production était un but en soi, le problème des bénéficiaires futurs de cette augmentation et de ses réalisateurs présents n'était pas posé et ne tourmentait aucunement les techniciens. Les rendements sont actuellement faibles ? Eh bien, c'est simple : on utilisera des techniques agricoles modernes telles que rajeunissement, éclaircissement, engrais, et le rendement doublera passant de 154 kgs à 310 kgs d'huile à l'ha. En valeur, l'accroissement de la production sera encore plus grand quand on remplacera 10.000 ha d'oliviers par des amandiers et des abricotiers. Et n'allez pas croire que les promoteurs de la reconversion ne songent pas à la misère paysanne ! Ce problème sera lui aussi résolu puisque la modernisation abaissera les coûts de production, augmentera pour autant la valeur ajoutée et donc les revenus. Enfin la modernisation supposant la réalisation d'importants travaux et l'obtention de beaucoup de crédits, on regroupera les différentes parcelles dans des coopératives de services.

En réalité, une réforme qui cherche à augmenter la production en maintenant les rapports de propriété tels qu'ils sont ne peut favoriser que les gros propriétaires en accroissant leurs revenus. Mais ceux-ci ne peuvent admettre, comme nous l'avons vu, l'intervention de la collectivité dans leurs affaires privées, et la possibilité d'un coup de frein au progrès de la concentration en amé-

liorant les revenus des petites exploitations. Les paysans pauvres eux, n'arrivent pas à comprendre la réforme qui se fait en dehors d'eux et peut être contre eux, puisqu'ils pressentent qu'ils vont devenir salariés, perdre leurs droits sur leur terre et ne plus avoir le faible revenu qu'ils en tiraient.

Ainsi tous les Sahéliens refusaient la reconversion et l'adhésion aux coopératives. A M'Saken, par exemple, jusqu'au jour de la manifestation, aucune coopérative n'a pu être créée: seuls deux paysans se sont présentés. Cette résistance alla parfois jusqu'à l'arrachage des oliviers dans certaines régions du Sahel, leurs propriétaires préférant les arracher plutôt que les "donner à l'Etat".

Pour lutter contre cette résistance, il fut décidé à M'Saken, après de multiples campagnes de propagande, de ne livrer leur huile aux paysans qu'après leur adhésion aux coopératives. Ainsi il ne s'agissait plus de les convaincre et de les persuader mais de les forcer et de les "mener au Paradis contre leur gré".

Que signifie cette manifestation sinon la confirmation de ce que nous disions précédemment et que nous avons toujours dit? Aucune entreprise à la campagne ne peut réussir vraiment sans l'enthousiasme et l'adhésion de la paysannerie pauvre.

De plus il devient impossible de continuer à nier la réalité des luttes de classes. Si on continue à le faire en maintenant les privilèges des gros possédants, M'Saken a montré que l'on ne fait là que les renforcer et leur donner la possibilité et les moyens de mener le pays dans une aventure réactionnaire.

La question devient alors une question de choix: maintenir les privilèges de la minorité aisée et aller à la faillite, ou mobiliser le potentiel révolutionnaire de la majorité déshéritée et réaliser la modernisation, l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de vie.

Quant à nous, notre choix est fait et nous ne cesserons de proclamer:

. Le succès de la modernisation et de l'augmentation de la production de l'olivieraie dépend de l'enthousiasme et de l'adhésion des paysans pauvres et sans terre;

. Cet enthousiasme ne peut être acquis qu'à une condition: la limitation de la propriété des gros possédants et la distribution de la terre aux petits et à ceux qui n'en ont pas.

. LA SOLUTION, C'EST LA REFORME AGRAIRE.



Economique

&

Social

- * Extrait du Rapport confidentiel de la B.C.T.
- * Table ronde-débat sur l'avenir de la médecine en Tunisie.
- * Analyse du projet de loi de Réforme agraire déposé par l'Union Nationale des Forces Populaires au Maroc.

Extrait du Rapport confidentiel de la B.C.T.

Le mot d'ordre de la Réforme agraire est un mot d'ordre traditionnel de la gauche. Nous l'avons développé nous-mêmes dans un N° spécial de "PERSPECTIVES" et plus que jamais nous le maintenons.

Le pouvoir par contre n'en a jamais admis le bien-fondé, encore moins l'urgence. Bien plus ceux qui le défendent sont souvent traités dans les discours officiels de "démagogues" et "d'irresponsables" si ce n'est de "traîtres" et "d'égarés".

Avec le document que nous présentons, ces affirmations devraient devenir caduques. Ce sont des gens "dans la ligne" qui l'ont rédigé dans les bureaux d'études de la B.C.T. Il s'agit d'un document "confidentiel".

Nous nous excusons de ne pouvoir le rapporter en totalité étant donné sa longueur. Nous en extrayons toutefois les paragraphes les plus importants et les plus significatifs de l'introduction et de la conclusion ainsi que deux sections complètes de sa première partie : "les structures actuelles du régime foncier tunisien."

Extrait de l'introduction

"Notre propos ici n'est pas de déterminer toutes les causes de l'insuffisance du progrès de la production agricole, ce qui relèverait du domaine de l'agronome. Le problème que nous posons consiste à déterminer la part de responsabilité des structures agraires actuellement existantes dans cette évolution, ainsi que les transformations qu'il serait utile, le cas échéant, d'apporter à ces structures. En termes plus clairs, nous poserons tout le problème de la Réforme agraire et de son opportunité économique. Nous avons choisi de nous placer essentiellement dans le cadre de l'incidence sur la production agricole et donc sur l'activité économique dans son ensemble afin de ne pas déborder du cadre purement économique et objectif du problème : les questions d'opportunité sociale et politique n'étant en aucune façon de notre compétence."

Première partie

LES STRUCTURES ACTUELLES DU REGIME FONCIER TUNISIEN

Les statistiques actuellement disponibles sur la structure foncière en Tunisie sont très incomplètes et souvent variables d'une source à une autre. Des enquêtes par sondages ont été effectuées dans certains gouvernorats et ont permis de dégager des données de la plus grande utilité. Cependant, leur portée reste malgré tout limitée, de sorte qu'un travail de synthèse et de regroupement n'est pas encore possible. Les seuls renseignements chiffrés publiés concernent les régions de Tunis, Sousse, Béja, Bizerte et Cap Bon. Néanmoins, l'exploitation de ces documents permet de tirer certaines conclusions très significatives.

I. Très grande inégalité dans la répartition des terres

La perspective décennale de développement a déjà mis en évidence une grande disparité dans la répartition des terres, puisqu'il est mentionné que moins de 2% des exploitants détiennent le quart des terres et profitent des 2/3 environ du revenu agricole.

Ces données globales sont assez éloquentes quant à l'ampleur de l'inégalité sociale dans les campagnes tunisiennes, mais il est nécessaire d'examiner la répartition de ces inégalités à travers les différentes régions de la Tunisie pour en éclaircir les principaux aspects et en dégager toute la signification.

D'après l'enquête effectuée par le service des statistiques dans la région de Béja, 92% du nombre des exploitants ne cultivent que 28% des terres alors que les 8% des exploitants restants exploitent 72% des terres cultivées. Dans le gouvernorat de Sousse, une enquête identique a établi que 78% des exploitants, cultivant de 0 à 10 ha, ne bénéficient que de 33% des terres cultivées alors que 22% en exploitent 67%. De même, dans le gouvernorat de Tunis 76% des exploitants, cultivant de 0 à 20 ha, vivent sur 16% des superficies cultivées seulement. Le tableau suivant résume les résultats des enquêtes effectuées par le service des statistiques dans les régions de Bizerte, Sousse, Béja et Tunis.

REPARTITION DES EXPLOITANTS SUIVANT LA SUPERFICIE EXPLOITEE

	BIZERTE		SOUSSE		TUNIS		BEJA	
	1	2	1	2	1	2	1	2
0 à 5 ha	47%	1%	56%	16%	34%	3%	43%	3%
5 à 10 ha	19%	14%	22%	17%	24%	5%	21%	5%
10 à 20 ha	18%	15%	14%	23%	18%	8%	17%	8%
20 à 50 ha	12%	22%	7%	27%	15%	14%	11%	14%
50 ha et plus	4%	48%	1%	17%	9%	70%	8%	72%

1 : nombre d'exploitants en % - 2 : surface exploitée en %

Tous révèlent une inégalité insoupçonnée dans la répartition des terres. Plusieurs autres enquêtes effectuées dans d'autres régions de la Tunisie ont abouti à des résultats semblables et quelquefois plus édifiants.

Au nord de la dorsale, on peut estimer la population rurale à près de 1.400.000 personnes vivant sur 2.200.000 ha, soit une moyenne théorique de 1,60 ha par personne, ce qui révèle déjà l'ampleur de la pression démographique. Mais la réalité est encore aggravée par la très grande inégalité des structures agraires. C'est ainsi que dans les régions montagneuses et forestières du nord de la Medjerdah (Kroumirie, Mogod) une population rurale supérieure à 160.000 personnes vit sur 110.000 ha de terre cultivable soit une moyenne de 0,75 ha par personne. Or, dans cette région, presque les deux tiers des terres sont des versants érodés dont la pente dépasse 10%. Cette forte pression démographique est encore aggravée par l'inégalité sociale puisque le tiers, sinon la moitié des paysans n'ont pas de terre. Le rapport n° 1 de la SERESA (page 136) souligne que parmi les hommes actifs "il n'y a que 17% qui aient des activités régulières non agricoles et le nombre de sous-employés rattachés à l'agriculture atteint 55% (dont 12% de petits fellahs). L'agriculture ne fournit donc un emploi complet qu'à 28% des hommes en âge de travailler. Cette masse de sous-employés misérables forme le fond de la population de la région".

Dans le haut Tell, où se trouvent les grandes plaines céréalières du Kef, du Krib, de Siliana, de Bou Arada, etc... les terres agricoles tunisiennes s'étendent sur 870.000 ha répartis entre 61.500 propriétaires. Ici une première remarque s'impose : la population rurale du haut Tell étant près de 500.000 personnes, on peut estimer qu'il y a près de 100.000 familles : il y aurait donc près de 40.000 familles rurales qui n'ont pas de terre. Quant aux 870.000 ha ils sont répartis ainsi (enquête SERESA) :

- 0-10 ha : 64% des propriétaires totalisant 23% des terres, soit 39.500 propriétaires totalisant 262.000 ha.
- 10-50 ha : 30% des propriétaires totalisant 42% des terres, soit 18.300 propriétaires totalisant 415.000 ha.
- + 50 ha : 6% des propriétaires totalisant 30% des terres, soit 3.900 propriétaires totalisant 300.000 ha.

Dans le Kairouanais, une enquête menée par l'inspection du travail portant sur 132.000 ha appartenant à 2.028 propriétaires a révélé la structure agraire suivante :

- 1.640 exploitants sur 38.000 ha.
- 388 exploitants sur 95.000 ha (dont 40.000 ha appartenant à près de 70 colons ont été repris par l'Etat).
- Les petits propriétaires disposant de moins de 10 ha représentent 21% et totalisent 20% des terres.
- Ceux qui disposent de 10 à 50 ha représentent 60% et totalisent 26% des terres.
- Ceux dont la propriété dépasse 50 ha représentent 19% et disposent de 72% des terres. Parmi ces derniers 14 propriétaires groupent 39.400 ha.

La situation n'est guère différente dans le vieux Sahel surpeuplé de Sousse où les inégalités sont encore plus accentuées. Une enquête menée par les "Cheikats" en 1959 révèle que les 800.000 pieds d'oliviers sont répartis entre les 52.750 propriétaires d'une façon fort inégale : 77% des propriétaires possèdent 25% des oliviers, dont 26% n'en possèdent guère que 1% ; soit entre 1 et 10 oliviers chacun alors que 23% accaparent 75% de l'oliveraie. Les mêmes gros propriétaires ont mis la main sur les terres de labour. En effet les 220.000 ha de terre céréalière sont possédés par 17.562 propriétaires seulement, à l'exclusion de dizaines de milliers de petits paysans, et sont répartis ainsi :

- 0-10 ha : 12.600 propriétaires sur 45.000 ha, soit 72% de propriétaires ayant 20,5% des terres.
- 10-50 ha : 3.800 propriétaires sur 80.000 ha, soit 22% de propriétaires ayant 36% des terres.
- + 50 ha : 1.080 propriétaires sur 95.000 ha, soit 6% des propriétaires ayant 43,5% des terres.

Il apparaît donc que 72% des petits fellahs labourent 1/5 des terres alors que 28% accaparent 79% des terres.

Le surpeuplement relatif, le morcellement excessif des parcelles, le vieillissement des oliviers aggravent encore la misère

des petits fellahs qui, peu à peu, vendent leurs biens et grossissent les rangs des paysans sans terre. On peut lire dans le rapport de la SERESA relatif à la région (pages 45 - 46) :

"Les 3/4 environ des habitants des bourgs n'ont qu'une part infime de propriétés ou ne possèdent rien... au bas de l'échelle une frange indéfinie... le groupe de déclassés, fort sans doute de 20 à 30% de la population active (80.000 à 90.000 personnes actives masculines) fournit les ouvriers saisonniers. Misère et surpopulation engendrent dans ce milieu un véritable prolétariat qui vit déraciné socialement, dans son propre pays..."

Ces conclusions générales sont confirmées à l'échelle locale, comme le prouve une enquête faite en 1961 à Moknine. Sur 1.070 personnes questionnées 51% ne possèdent aucun olivier et 15% des 49% qui restent accaparent 55,5% d'une oliveraie de 48.000 pieds.

L'arrière pays de Sfax, si différent du vieux Sahel par son paysage et son histoire, présente une concentration des terres encore plus poussée. Ici une minorité de gros propriétaires qui représentent à peine 0,30% des exploitants profitent de 20% de l'ensemble des terres cultivables, soit 40% de l'oliveraie. En effet, l'enquête de la FAO de 1950 a établi que 213 exploitations s'étendaient sur 133.000 ha dont 51 exploitations coloniales sur 76.000 ha. D'après différentes sources dont les œuvres fiscales, 160 gros oléiculteurs tunisiens et colons accaparent à eux seuls 1.500.000 oliviers, soit 25% de la forêt. Cette concentration s'est aggravée depuis quelques années puisque plusieurs exploitations de colons ont été rachetées par les mêmes personnes. Cette hyperconcentration des richesses de la région a pour conséquence le sous-emploi des masses rurales, comme en témoigne ce passage du rapport de la SERESA (page 131) :

"le secteur agricole ne fournit en définitive à la population masculine de la région que 35.000 emplois, soit 48%, d'où un sous-emploi de 52% ; en partie seulement compensé par le secteur industriel et commercial..."

Les oasis

La vie est encore plus infernale dans ces "paradis terrestres" que sont les oasis du sud tunisien. A Tozeur, par exemple, l'étude de M. Attia a montré que "50% de la population active appartient à cette fameuse catégorie de "saouals" ou journaliers éternellement à la quête d'un travail plutôt rare". 15 à 20% sont des "khammes" qui peinent

nuit et jour pour que vive le palmier; ils n'ont droit en principe qu'au 1/5 de la récolte, ceci depuis fort peu de temps, et leur niveau de vie reste extrêmement bas. 16% seulement sont des propriétaires, mais la majorité des petits exploitants ne détient que 10% de la palmeraie, alors que quelques familles concentrent entre leurs mains plus du tiers de la palmeraie dont une famille d'ouled Zaouia qui accapare le 1/7 de l'oued et possède plusieurs jardins de quelques milliers de palmiers. (Il est à noter que la densité de la population dans cette région est de 160 habitants au km²).

III. La spéculation foncière

C'est un fait établi, que maints exploitants terriens ne sont pas propriétaires de la terre qu'ils cultivent. Ils sont ce qu'on appelle des "fermiers à valise" ou des "citadins-fermiers", des gens qui vivent dans une région et exploitent une terre dans une autre.

Ce genre d'exploitants s'est particulièrement développé après l'accession de la Tunisie à l'indépendance. En effet, le départ d'une bonne partie de la colonisation française s'est accompagné d'une sorte de rush des spéculateurs tunisiens, le plus souvent étrangers au travail de la terre, sur des fermes qu'ils achetaient ou louaient dans des conditions avantageuses. (1)

Nous pouvons lire dans l'enquête sur les structures agraires du gouvernorat de Béja, page 40 "...quant aux exploitants sans terre, ils augmentent au fur et à mesure que la superficie de l'exploitation s'accroît, en effet, ils sont 12% chez les petits exploitants et 21% chez les gros". L'exploitation par faire valoir mixte (Mgharra-Moussakat-Dhara) qui représente une forme plus atténuée de spéculation foncière, puisqu'elle permet au détenteur de capital liquide d'investir dans la terre, est encore plus importante.

Toujours dans le gouvernorat de Béja, la proportion de ce genre d'exploitation s'élève à 25% dans les petites propriétés et à 44% dans les grandes (100 ha et plus).

(1) Le cheptel mort et vif des colons était acheté par les nouveaux locataires, phénomène qui a eu notamment pour conséquence de soustraire ce cheptel à la loi de nationalisation de mai 1964 puisqu'il est devenu propriété privée des locataires.

Le tableau suivant permet de se faire une idée sur l'importance de la spéculation foncière en Tunisie.

Groupe de taille	Exploitants agricoles	Nombre d'exploitants en %					
		Béja		Sousse		Tunis	
20 à 100 ha	En faire valoir direct uniquement	57	53	81	80	55	55
	Ne leur appartenant pas	18	13	3	3	20	18
	En faire valoir mixte	25	30	16	17	25	27
		100		100	100	100	
100 ha et plus	En faire valoir direct uniquement	35	35	83	80	47	40
	Ne leur appartenant pas	21	21	2	3	27	17
	En faire valoir mixte	44	44	15	17	36	43
		100	100	100	100	100	100

Les conséquences économiques et sociales d'une telle spéculation sont nombreuses, entre autres elles privent l'économie du pays, et plus particulièrement le secteur industriel, d'une épargne importante susceptible d'être investie utilement. C'est un fait que locataires et propriétaires absenteïstes sont plus intéressés au bénéfice immédiat qu'aux valeurs à venir. C'est pourquoi ils n'investissent pas dans des travaux d'amélioration de la terre ou de lutte contre l'érosion par exemple. Tant que le propriétaire ne se confond pas avec l'exploitant et tant que l'ex-

ploitant ne se sent pas uni par des intérêts précis à la terre qu'il travaille - cas de l'esclavage antique, du serf féodal - du travailleur agricole mal payé... mais aussi, à un moindre degré, du locataire ou du fermier à titre précaire, du métayer lui-même (à plus forte raison si l'absenteïisme conjugue ses fâcheux effets à ceux de l'exploitation indirecte), il est normal que les problèmes de l'amélioration de la fertilité de la terre, de l'augmentation de la productivité et du rendement restent soit ignorés, soit négligés.

EXTRAIT DES CONCLUSIONS

"Le conflit est en réalité un problème de partage des revenus. Faut-il mieux répartir les revenus de l'agriculture, quitte même à s'accommoder d'une chute du montant global de ces revenus, ou bien faut-il maintenir la production à son niveau actuel et tolérer une si grande disparité des revenus.

La perspective décennale a pris comme un des principaux objectifs d'assurer à chaque individu un revenu annuel minimum de 45 dinars. Or, nous avons essayé de démontrer que sans une Réforme agraire comprenant une meilleure répartition de la propriété foncière, cet objectif semble bien difficile à atteindre dans le milieu rural.

En définitive il semble qu'une Réforme agraire reste à terme iné-
luctable et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est très dif-
ficile d'ignorer pendant longtemps les besoins exprimés de la masse des
paysans vivant à la limite de la misère et qui appellent et attendent
cette Réforme. Les pressions de la population paysanne sont actuelle-
ment de plus en plus fortes surtout depuis qu'elle a trouvé dans cer-
tains milieux intellectuels de gauche un appui non négligeable. Un gou-
vernement qui se dit socialiste ne peut ignorer indéfiniment ces pro-
blèmes.

D'autre part, il est pratiquement impossible de mener une politi-
que de développement global dans une atmosphère de misère et de
disette."

*
* *

PERSPECTIVES n° 4

numéro spécial "REFORME AGRAIRE"

paru en Juillet 1964

Un numéro important

qui précise les grandes lignes
de votre conception de la
REFORME AGRAIRE.

TABLE RONDE-DEBAT SUR L'AVENIR DE LA MEDECINE EN TUNISIE

Le nouveau régime de la médecine hospitalière en Tunisie est entré en vigueur le 30 mars 1964. Est-ce à dire que la médecine n'est plus, dans notre pays, une profession libérale ? Bien sûr que non. Le problème est plus complexe et nécessite un effort de réflexion soutenu de la part de tous ceux qui pensent que l'avenir est à la médecine hospitalière.

Le IIème Séminaire des Etudiants en Médecine, qui s'est tenu les 10 et 11 août 1964 à Radès, a été l'occasion d'une confrontation de points de vue intéressante, mais tout de même assez insuffisante. D'autant plus que, depuis la promulgation de la réforme, c'était là la première manifestation d'une certaine ampleur qui permettait aux premiers intéressés par la réforme, c'est-à-dire les médecins et les étudiants

en médecine, de débattre publiquement des nombreux et graves problèmes ayant trait à ce secteur vital : la Santé publique.

Il nous est apparu, durant ces deux journées, que les médecins, quelle que soit leur opinion sur la réforme entreprise, étaient plus que jamais disposés à en discuter. Or, il semblerait que le Secrétariat d'Etat à la Santé publique veuille circonscrire le débat sur "sa réforme" essentiellement à un cercle restreint d'experts. C'est pourquoi "PERSPECTIVES", se joignant aux responsables syndicaux (étudiants) et professionnels qui voudraient voir s'instaurer un large débat sur l'avenir de la médecine en Tunisie, a profité des vacances de Noël pour réunir étudiants et médecins autour d'un même micro.

PERSPECTIVES - Avant d'aborder l'étude du temps plein en Tunisie, il est utile de faire quelques remarques préliminaires. Les responsables officiels tendent à employer indifféremment les termes de "plein temps", "nationalisation", "socialisation", pour qualifier la réforme entreprise. Nous pensons qu'il s'agit là de termes très différents les uns des autres. L'un d'entre vous peut-il nous donner quelques précisions ?

B En effet, le plein temps ne signifie nullement rupture avec la médecine libérale. Aux U.S.A. par exemple, où la formule du plein temps est largement utilisée, il n'est nullement question de fonctionnarisation et de socialisation de la médecine : les médecins exercent dans des hôpitaux classés en plusieurs catégories, correspondant aux différentes catégories sociales. Le médecin n'est donc plus partagé entre une clientèle d'hôpital et une clientèle "de ville", dans la mesure où tous les patients, aussi bien riches que pauvres, vont se faire soigner dans ces hôpitaux. Il s'agit donc d'une forme de médecine libérale améliorée : le médecin continue à avoir sa clientèle privée, mais il pratique dans les conditions plus rationnelles d'un centre hospitalier.

C'est donc une solution de pays riche à infrastructure médicale (médecin, personnel paramédical, hôpitaux) très développée.

La socialisation de la médecine, par contre, est une solution imposée par les conditions économiques d'un pays sous-développé. Elle doit permettre de pallier l'insuffisance numérique de médecins dans le secteur public face à l'énorme masse des soins. Dans un pays qui se veut socialiste, le principe de la nationalisation de la médecine ne se pose même pas, dans la mesure où cette nationalisation est le seul moyen d'assurer une certaine égalité dans la qualité des soins prodigués aux citoyens, quelle que soit leur origine sociale.

Par ailleurs, et cela est évident, dans la médecine socialisée tous les médecins n'ont plus de clientèle privée, ils ont un statut de fonctionnaires.

+

PERSPECTIVES - Je pense que nous aurons à revenir sur ce problème tout à l'heure. Voyons, si vous le voulez bien, dans un premier temps, où en est l'organisation actuelle de ce qu'on conviendra d'appeler le "temps plein tunisien". La réponse, pensons-nous, doit nous être fournie par ceux d'entre vous qui, sur place, exercent dans le cadre de la réforme.

R D'abord quelques constatations qui vont nous être très utiles pour la suite de notre débat.

En Tunisie, la proportion globale est d'environ un médecin pour 10.000 habitants (en France un pour 1.000, en Allemagne et en U. R. S. S. un pour 600). C'est là une première remarque fondamentale.

Une deuxième remarque, c'est que l'implantation de ces médecins dans le pays est loin d'être rationnelle.

Un flagrant déséquilibre entre les différentes régions fait que trois gros centres urbains se partagent la grande majorité du corps médical.

C'est en partant de ces constatations que le Secrétariat d'Etat a entrepris, dans les premières années de l'indépendance, différentes réformes partielles et localisées qui s'avèrent très vite inopérantes.

En août 1962, au cours d'une conférence de presse, le Secrétaire d'Etat à la Santé a exposé les grandes lignes du projet de réforme gouvernemental qui n'est entré en fait en application qu'en avril 1964.

S Je voudrais, avant que tu ne poursuives ton intervention, t'interrompre pour préciser qu'en plus des deux caractéristiques que tu as évoquées tout à l'heure, il en existe deux autres qu'il ne faut pas perdre de vue :

M Je crois que de telles précisions étaient très utiles car elles nous permettent déjà d'entrevoir combien la réforme entreprise est boiteuse. Ce n'est pas le plein temps tel qu'il est pratiqué dans les pays économiquement développés et ce n'est pas non plus la socialisation de la médecine telle qu'elle a été pratiquée dans les pays socialistes par exemple.

1. Le niveau de vie particulièrement bas de plus de 75% de la population tunisienne et l'existence de plus de 300.000 chômeurs.

2. L'existence de certains fléaux (paludisme, trachome, etc...) nécessite un très grand développement de la médecine préventive. Or, la médecine préventive, sociale par définition, ne peut être que collective; en effet, chez le médecin "libéral", on ne va que "lorsqu'on est malade", pas avant.

R Effectivement, ce sont là des facteurs importants. Revenons à présent à la réforme gouvernementale. Quelles sont les réalisations à ce jour ?

Une trentaine de services hospitaliers de Tunis, selon les estimations officielles, sont consacrés au "temps plein". Certains de ces services ont été sensiblement améliorés sur le plan du confort du malade, de l'équipement médical et du personnel paramédical. Mais cette amélioration n'a pas affecté tous les services qui sont passés au "temps plein".

208 postes étaient prévus à la loi des cadres des services sanitaires pendant la gestion de 1964, et l'on peut dire sans risque de se tromper que ce chiffre n'a pas été atteint.

Mais le point le plus lourd de conséquences quant à l'avenir de la réforme, c'est le problème des cliniques acquises et gérées par le Secrétariat d'Etat à la Santé publique. Elles

sont au nombre de quatre : Montfleury, Beauséjour du Belvédère, Centre Ophtalmologique et Clinique de La Rabta. Elles disposent de 118 lits et sont mises à la disposition des malades du secteur privé qui désirent être suivis par leur médecin traitant devenu "temps plein". Il peut les revoir et les traiter, selon l'expression du Secrétaire d'Etat lui-même, "sans restriction de temps, selon les exigences de la maladie en cause". (Conférence 30.3.64)

Par ailleurs, le médecin dispose de deux après-midi par semaine pour recevoir sa clientèle privée "dans la polyclinique rattachée à l'hôpital, à des heures où les consultations publiques ne fonctionnent pas" !

Ainsi, quatre points sont à retenir :

1. Sur les 460 médecins exerçant en Tunisie, 340 étaient employés à temps complet ou à temps partiel par les services de la Santé publique. Aujourd'hui près de la moitié seulement d'entre eux ont adhéré au "temps plein" (il faut

y ajouter les quelque 45 médecins étrangers recrutés depuis l'année dernière).

2. Le "temps plein" est rigoureusement limité à la capitale.

3. Les difficultés de la période d'installation ont fait que, dans bon nombre de services passés au "temps plein", la situation a très peu changé; les effets escomptés, en ce qui concerne la diminution de la durée de séjour des malades à l'hôpital et l'accroissement du roulement dans les services d'hospitalisation, ont été très faibles, pour ne pas dire inexistantes.

4. L'expérience a prouvé qu'avec le système des cliniques pour clientèle privée, le "mi-temps" rentre par la fenêtre dans les services devenus "temps plein" après avoir été chassé par la porte. Par ailleurs, les investissements consentis pour l'acquisition et l'aménagement de ces cliniques représente le cinquième (197.000 Dinars sur 901.000) des investissements consentis pour l'équipement des services devenus "temps plein", ce qui est un chiffre par trop exagéré.

PERSPECTIVES - Je te remercie pour les précisions que tu nous as apportées. A chacun d'entre vous, à présent, de donner son point de vue.

Q Moi je pense que le problème de la réforme de la médecine hospitalière doit s'inscrire dans un cadre général plus large : celui de toutes les réformes entreprises par le gouvernement depuis 1961. En effet, depuis cette période, le gouvernement a tendu de plus en plus à employer une terminologie plus ou moins socialisante et surtout il a commencé à faire appel à certaines techniques socialistes qu'il a essayé de "plaquer", pour faire illusion, sur des structures qui, en fait, n'avaient nullement évolué, ou en tout cassi peu. Ainsi en va-t-il du "plan", de la "réforme" agraire et de la fonctionnarisation des médecins.

Conçu ainsi, il est évident - et cela a été noté dès le début de notre entretien et confirmé par le bilan que vient de nous faire R... - que la réforme ne pouvait pas être un succès probant dans la voie de la socialisation de la médecine en Tunisie. Le Séminaire du mois d'août a été à cet égard très significatif. En effet, nous avons vu grosso modo trois groupes en présence. Le premier, qui avait à sa tête un chef de service de l'administration et comme porte-parole deux chefs de service des hôpitaux, tenait le raisonnement suivant : il faut appliquer la réforme,

mais il ne faut pas oublier que les chefs de service ont fait, au lendemain de l'indépendance, un sacrifice en rejoignant le cadre hospitalier; donc certains avantages doivent leur être consentis. En particulier, il est normal qu'ils soient fonctionnarisés dans la capitale et qu'ils aient la possibilité d'enseigner dans le cadre de la future Faculté de Médecine (problème dont on rediscutera une autre fois).

Le deuxième groupe, plus ou moins hétérogène, était constitué par des médecins ayant des titres universitaires plus élevés que les premiers et formulant, sur la base de ces critères universitaires, les mêmes exigences que les premiers.

Le problème du monde rural est tout simplement escamoté par les deux groupes.

De part et d'autre donc, des groupements d'intérêts particuliers essaient de tirer le maximum de profit de la situation présente. Nous sommes loin de "l'acte de foi" dont parlait l'un des conférenciers - il est vrai qu'il précisait "acte de foi raisonné...".

Le troisième groupe enfin est celui de la quasi-majorité des étudiants en médecine. Pour eux l'adhésion à la médecine socialisée se fait avec très peu de réticences, et ceci augure bien de l'avenir, leurs critiques rejoignant celles exposées par R... dans son intervention.

Je reviens à mon raisonnement de tout à l'heure : ce séminaire nous a permis de constater que les hauts fonctionnaires de la Santé publique, dans leur souci de maintenir - et pour cause - certaines structures, ne sont prêts à faire que certaines "réformettes" là où il aurait fallu transformer radicalement la situation existante. Ceci les a amenés à mettre sur pied une réforme boiteuse et, j'en suis convaincu, peu viable.

M J'enchaîne là-dessus pour faire remarquer qu'à voir les choses de près, il est évident que la réforme adoptée est une nouvelle preuve de cette constante du régime : la tendance à l'emploi des demi-mesures.

La réforme qui, à l'origine, aurait dû tenir compte en priorité de l'intérêt du malade, a été conçue par une minorité de médecins responsables qui ont fait un "temps plein" à leur mesure. Je m'explique : ces médecins, ne voulant pas renoncer à leur clientèle privée, ont opté pour ce "moindre mal" (sic), disent-ils, l'organisation des cliniques intra-hospitalières. Par ailleurs, comme cela a été dit, le monde rural reste sur le statu quo ante.

A Personnellement, avant de répondre à la question posée, je voudrais faire une remarque sur les étudiants en médecine. G... a dit que leur attitude augurait bien de l'avenir. Cela est vrai, mais il faut se méfier des généralisations hâtives car l'étudiant en médecine, dans la majorité des cas, entreprend ses études (il faut bien le reconnaître) sur des bases "matérielles" : l'appât de gains mirifiques futurs. La prise de conscience nous est venue ensuite et je ne pense pas que cela soit le fruit d'une simple illumination; la prise de conscience nous est venue en même temps que se développait notre vie de militants syndicalistes - et je crois que c'est un des objectifs fondamentaux des responsables des corporations d'étudiants en médecine que d'inculquer aux jeunes militants cette conviction qu'il n'est nul salut dans notre pays, dans le domaine de la santé publique, hors de la médecine collective et socialisée, que l'âge de la "médecine de papa" est largement dépassé.

J'en arrive à présent à la réforme elle-même.

Personnellement, j'ai travaillé cet été, durant deux mois, dans un service passé "temps plein", j'ai eu à discuter avec quelques médecins sur place favorables à la fonctionnarisation et j'ai même visité trois autres services dans d'autres centres hospitaliers. Je retiens de tous mes contacts essentiellement deux points :

+ L'argument généralement utilisé par les responsables lorsqu'on leur explique la non-viabilité de cette réforme bâtarde, c'est de répondre : "La généralisation immédiate du plein-temps est une utopie." Je pense que c'est là une affirmation très catégorique, car s'il est vrai qu'une généralisation forcée et immédiate pourrait engendrer plus de mal que de bien, il n'en demeure pas moins vrai que si l'intention des responsables est vraiment d'ouvrir la voie à une véritable socialisation de la médecine, il leur faut dès à présent prévoir un plan à court et moyen terme de fonctionnarisation généralisée, qui permettrait de savoir où l'on va et leverait bien des équivoques.

+ Bien que près d'un milliard ait été affecté à la réorganisation et au réaménagement des services "temps plein", l'effort demeure insuffisant. Ainsi, pour prendre un exemple peut-être extrême, les conditions d'hospitalisation sont à ce point déplorables à la maternité de "l'hôpital Aziza Othmana" que j'ai vu des infirmières installer deux femmes dans un même lit! Il ne faut pas généraliser bien sûr, mais il faut se rendre compte que c'est plus de 910.000 Dinars qu'il fallait consacrer à une telle entreprise.

R Moi je m'excuse d'intervenir pour la troisième fois, mais je voudrais mettre l'accent sur le problème des cliniques intra-hospitalières, ce "moindre mal" (cf. intervention du Dr Sfar, par écrit, au Séminaire de médecine).

Elles sont révélatrices de toutes les décisions gouvernementales. Il est paradoxal de voir un régime qui se voudrait socialiste soucieux à ce point de ménager les privilégiés, car, faut-il le dire, ces cliniques - où l'on a investi des sommes équivalentes au cinquième des investissements prévus pour le réaménagement des services temps plein - sont destinées à une certaine classe, qui ne représente même pas le centième de la population tunisienne.

*

PERSPECTIVES - L'argument du manque de cadres est invoqué par le Gouvernement, dans toutes les réformes qu'il a entreprises à ce jour, pour justifier la timidité et les faiblesses de telles réformes. En ce qui concerne le secteur de la Santé publique, dans quelle mesure un tel argument peut-il être pris en considération ?

B Il y a là deux problèmes distincts :
 .. Que la Tunisie manque de médecins et de cadres paramédicaux, cela est un fait incontestable sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

.. Mais ce qui est paradoxal, c'est de constater qu'un tel problème soit prétexte à limiter le champ d'application d'une réforme visant à la socialisation de la médecine.

Le fait de poser la question est symptomatique de la situation en Tunisie : qu'est-ce en fait que planifier, sinon apporter une solution à l'insuffisance de cadres ? Qu'est-ce en fait que planifier, sinon employer d'une façon organisée et scientifique des moyens minima, que nous possédons, hélas, pour obtenir le maxi-

mum d'actes médicaux dans le cas, par exemple, du secteur de la Santé publique ? Plus le nombre des médecins est réduit, plus l'urgence d'une réforme radicale est grande. Il faut noter ici l'importance que peut revêtir l'institution d'un service civil de deux ans, par exemple, pour tout étudiant ayant terminé ses études de médecine, ce service civil se faisant obligatoirement dans un centre hospitalier rural.

En ce qui concerne à présent le problème de la formation des cadres, et plus particulièrement celui des cadres paramédicaux (infirmiers, anesthésistes, laborantins, etc.), une réforme urgente des structures de l'enseignement (et non pas tant des programmes) s'impose, compte tenu du fait qu'elles ne répondent pas aux besoins du pays.

PERSPECTIVES - Je m'excuse de t'interrompre, ce problème est certes capital, mais il déborde le cadre de notre débat. J'espère que nous aurons l'occasion, lors d'une prochaine rencontre, de confronter nos points de vue là-dessus.

B Je suis d'accord, mais je voudrais simplement insister sur la nécessité de centraliser l'enseignement des sciences médicales en

Tunisie, au sein d'un Institut National des Sciences médicales, placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à la Santé publique.

PERSPECTIVES - Je crois que c'est là le sens général de la réforme entreprise en Algérie. L'idée, à première vue, est intéressante, mais mérite d'être "creusée" plus sérieusement. Revenons au débat. Je voudrais poser rapidement le problème de la Sécurité sociale - terme qui peut paraître impropre dans un pays où près de 70% de la population active présentant les critères nécessaires à l'octroi d'une carte d'indigence. Comment concevoir le système de Sécurité sociale dans ces conditions ?

M Le système des cartes d'indigence est un système à la fois inopérant et peu rationnel, sans compter tout ce qu'il y a de dégradant, si je puis dire, dans cette pratique.

A ce système, qui, selon les chiffres officiels, touche 80% de la population...

B C'est extrêmement exagéré, disons 60 à 70%.

M C'est possible, toujours est-il qu'à ce système, il est urgent de substituer un système plus rationnel de Sécurité sociale. Tout

Tunisien pourrait avoir droit à la Sécurité sociale : les salariés, fonctionnaires et entrepreneurs devant verser proportionnellement à leur revenu une certaine somme à cet organisme, un Service social de Santé en quelque sorte.

Ce service devra être autonome et avoir une gestion tripartite :

- les médecins, représentés par l'Ordre;
- les assurés sociaux, par la Fédération nationale des Offices de Sécurité sociale;
- l'Etat par les administrations de tutelle.

Ainsi, les soins gratuits deviendraient un droit pour tous, et non une faveur accordée par des autorités diverses sous forme de cartes d'indigence.

PERSPECTIVES - Je voudrais si possible que l'on pose à présent ce problème qui, pour nous autres, militants politiques, paraît évident, mais qui peut ne pas l'être pour certains membres du corps médical : y a-t-il lien étroit entre réforme des structures médicales et réforme des structures économiques et sociales ? Ou, en d'autres termes, peut-on concevoir une socialisation de la médecine dans un cadre autre que celui d'une économie socialisée ?

S Effectivement, tu poses là le problème-clé, car cela est évident, il ne suffit pas d'avoir de bons médecins (et même en bon nombre) et des médicaments pour résoudre les problèmes que pose la protection sanitaire de la population.

Je m'explique : le médecin ne pratique pas seulement une médecine curative, il lui faut très souvent pratiquer une médecine préventive. Dans le cas d'une infection microbienne ou parasitaire, par exemple, une thérapeutique préventive est nécessaire. Or, si le malade est remis dans le même milieu qu'avant le traitement (hygiène, niveau de vie, habitation, etc.), il est évident qu'il a de fortes chances de ne pas se débarrasser de son mal. Quelqu'un qui souffre de carence alimentaire ne peut avoir de chances sérieuses de guérir que si, à la suite de son traitement médical, il peut avoir une alimentation plus équilibrée. Ce qui pose tout de suite le problème de l'amélioration de la répartition des revenus en vue d'estomper la gravité des inégalités sociales. Or, faut-il le dire, cela ne

peut être le cas que dans le cadre d'un régime socialiste basé sur une réforme radicale des structures économiques et sociales, et particulièrement celles du monde rural.

G Je voudrais mettre l'accent aussi sur un autre facteur : l'importance de l'encadrement, non seulement sanitaire, mais éducatif. C'est là une des tâches fondamentales des organisations de masse que de vulgariser, au niveau du citoyen, certains problèmes importants, sans la compréhension desquels le malade risque d'entraver la tâche du médecin.

L'échec retentissant de la campagne pour la prévention des naissances est dû, en partie au moins, à l'incapacité qu'a eue cette organisation de masse (sic) qu'est l'U.N.F.T. d'encadrer et d'éduquer effectivement les femmes sur ce problème, plus particulièrement dans le monde rural.

EN CONCLUSION

PERSPECTIVES. - Les arguments des partisans de la "libre entreprise" dans le domaine de la Santé, dans notre pays, sont faibles. On y retrouve souvent le mot de "liberté" : liberté de laisser au malade le choix de son médecin; liberté pour le médecin de choisir sa clientèle, etc. On y ajoute certains arguments d'ordre moral : l'anonymat du malade, la disparition du "colloque singulier", la règle du secret professionnel qui risque d'être très vite délaissée, etc.

Tout cela n'est pas très sérieux. La confiance qui doit régner entre malade et médecin est importante, le "colloque singulier" a lui aussi son importance à une époque où les troubles psychosomatiques deviennent de plus en plus fréquents. Mais rien n'empêche toutes ces conditions d'être réalisées au sein des centres hospitaliers. Cela dépend, en définitive, de la volonté qu'a le médecin de créer de tels liens subjectifs.

En vérité, dans le système "libéral", la question d'argent est fondamentale. La "liberté" est fonction du revenu de chacun. La médecine libérale s'adresse aux classes capables de payer; les préjugés accumulés contre la médecine hospitalière font que de modestes gens consentent des sacrifices énormes pour se faire soigner par

un médecin "libéral"; cela ne peut en aucun cas constituer une justification pour cette médecine d'un autre temps.

Reste à présent une autre critique, qui, celle-là, peut être justifiée : celle qui consiste à dire que la médecine socialisée risque de devenir très vite une médecine "paperassière". C'est là un danger réel. Il est général à tout ce qui relève d'une administration, mais il n'est nullement inhérent à l'option faite, il appartient aux principaux responsables, c'est-à-dire les médecins, d'être vigilants afin d'éviter un enlèvement dans le bureaucratisme, qui pourrait être fatal.

Aujourd'hui, en Tunisie, nous sommes encore loin d'une médecine socialisée. La réforme entreprise prouvera chaque jour un peu plus combien elle est boiteuse, tant il est vrai qu'il est impossible de trouver un dérivatif à la planification de la médecine et sa socialisation effective. Une telle entreprise, qui est sans commune mesure avec le planning de médecine libérale qu'on nous propose, doit se poser dans le contexte global de l'édification d'une société, au sein de laquelle primeront les intérêts des larges masses laborieuses : une société authentiquement socialiste.

L'abondance des matières nous oblige à reporter la publication de nos articles sur le Vietnam et le Congo au prochain numéro. En tout état de cause, nous joignons aux protestations et aux manifestations d'indignation qui ont suivi l'agression américaine au Vietnam celles des progressistes et démocrates tunisiens fidèles partisans de la paix et de la lutte anti-impérialiste. Nous regretterons, une fois de plus, la timidité de la réaction de la diplomatie tunisienne à un moment où les U.S.A., par leur agression, rendent la situation particulièrement grave dans le Sud-Est asiatique, à un moment où le monde peut se trouver au bord d'une guerre mondiale aux conséquences incalculables. C'est le thème de l'Etude qui paraîtra dans notre prochain numéro et qui est intitulée :

TROIS ILLUSTRATIONS D'UNE REALITE. LA DIPLOMATIE TUNISIENNE A LA MEMOIRE COURTE :

- . CONGO
- . VIETNAM
- . "DECOLONISATION" GAULLISTE

ANALYSE DU PROJET DE LOI DE REFORME AGRAIRE DEPOSE PAR L'UNION NATIONALE DES FORCES POPULAIRES AU MAROC

70% de la population marocaine vit à la campagne. Près de 80% de cette population vit de la campagne; c'est dire l'importance de l'agriculture au Maroc et par conséquent l'intérêt que représente la proposition de loi de Réforme agraire déposée par l'UNFP devant le Parlement.

Cependant si l'agriculture emploie 70,3% de la population, sa place dans la production nationale n'est pas en rapport avec ce chiffre. Bien plus, le chiffre de la population de la campagne - et par conséquent de la population active - augmente, alors que la population agricole ne progresse que très lentement quand elle ne stagne ou ne régresse pas.

Pourquoi ? Répondre à cette question se ramène à mettre à nu les contradictions et les problèmes de l'agriculture marocaine et par là même, de voir dans quelle mesure la proposition de loi de Réforme agraire de l'UNFP permet de les résoudre.

Une agriculture moderne essentiellement sur les seules terres de la colonisation

Le premier grand problème qui se pose à l'agriculture marocaine est son aspect dualiste : l'existence d'une agriculture moderne d'une part et, d'autre part, celle d'une agriculture archaïque qui fait vivre 85% de ruraux et intéresse 80% des terres cultivées.

C'est là une première contradiction qu'il s'agit d'éliminer pour permettre un développement réel de l'agriculture marocaine. L'agriculture moderne regroupe environ un million d'hectares des meilleures terres marocaines, c'est-à-dire pratiquement toutes

les terres entre les mains des colons étrangers et celles, moins importantes, que possèdent de grands propriétaires marocains.

Il y a donc à l'intérieur de la contradiction économique, un problème d'abord politique : la terre marocaine doit appartenir aux nationaux.

Le projet de Réforme agraire est clair à ce sujet dans ses chapitres I et II : "Est transféré à l'Etat à compter de la publication de la présente loi, la propriété de toutes les terres de colonisation dite officielle ou privée..." Article 1er, Chapitre I: "La terre marocaine agricole ou à vocation agricole ne peut être possédée que par des nationaux." "Sont considérées comme étrangères pour l'application de la présente loi, les personnes morales sous contrôle étranger et notamment celles dont les gérants, les administrateurs délégués, les présidents du C.A. ou la majorité des membres du C.A. sont étrangers ou dont plus de la moitié du capital social est détenu par des non-marocains."

Il n'y a donc pas d'équivoque sur ce point, le projet de Réforme agraire présenté par l'U.N.F.P. propose la fin de la propriété foncière coloniale au Maroc sous toutes ses formes. C'est un fait éminemment positif qui s'accompagne d'un juste retour des choses puisqu'il n'est pas prévu d'indemnisation.

Des structures économiques et sociales archaïques

Mais le problème de la dualité de l'agriculture n'est pas résolu pour autant. Il existera malgré la nationalisation de la terre une agriculture moderne et une autre traditionnelle.

Nous arrivons, par conséquent, au deuxième problème, celui des structures économiques et sociales et des rapports de production archaïques qui existent dans la campagne marocaine.

Ces rapports sociaux archaïques, datant de l'époque pré-romaine, ont été renforcés par la propriété féodale (période romaine puis musulmane).

. La première catégorie est représentée par les "Bled Jemaa", terres collectives gérées par l'ensemble des chefs de famille du clan ou de la tribu et qui regroupent une superficie totale de 4.360.000 ha mais qui, en fait, ne représentent que 385.181 hectares cultivés annuellement. En outre il convient de rappeler que ces terres ne sont que le reliquat dédaigné par la colonisation ou l'appropriation privée à cause de leur qualité médiocre.

Les techniques d'exploitation de ces terres étant par ailleurs archaïques, les rendements en sont faibles.

Le projet de Réforme agraire prévoit leur disparition par "Melkisation", c'est-à-dire par appropriation privée.

Cette appropriation est déjà en cours spontanément, seules seront épargnées les terres collectives de parcours.

. Quant aux autres catégories, elles se répartissent comme suit et seront, elles aussi, distribuées :

- Terres guich : terres données en usufruit à des tribus contre obligation de service militaire pour le moghzen. 396.000 ha dont 53.982 cultivés annuellement.
- Terres labours : 120.000 ha dont 10.258 cultivés annuellement.
- Terres domaniales : non compris la forêt : 500.000 ha dont 23.884 cultivés annuellement.

. Mais la contradiction essentielle de l'agriculture marocaine, celle de la dualité des deux secteurs, se situe en grande partie au niveau des terres "Melk" : 5.500.000 ha dont 3.428.513 cultivés annuellement.

C'est sur ces terres Melk pour la plupart de type féodal, appartenant aux féodaux ou aux grands bourgeois des villes, que nous rencontrons des types de rapports sociaux

comme le Khammessat, c'est-à-dire le metayage au cinquième où le Khammès n'apporte que son travail, la Khobza ou le Khobbez fournit le travail, la semaille et l'attelage contre la 1/2 ou les 2/3 de la récolte, le type Azzaba enfin. Tous ces rapports sociaux équivalent en fait à un servage déguisé.

Le projet de Réforme agraire de l'UNFP est sur ce plan aussi très clair : il préconise l'élimination pure et simple des systèmes de l'Azzaba, Khammessat et Khobza et leur remplacement par des systèmes de fermage moderne dans lesquels le fermier est avantagé au détriment du propriétaire.

Ainsi les chapitres VIII (distribution des terres labours, guich et domaniales), IX (Melkisation des terres collectives), XI (baux ruraux) de ce projet de loi, permettant ils la liquidation de l'ancien système de production issu des époques pré-romaine, romaine et féodale, au profit d'un système de rapports sociaux modernes.

Une trop flagrante inégalité dans la répartition des terres

Le tiers des foyers paysans ne disposent pas de terre.

75% des foyers, soit ne possèdent pas de terre, soit possèdent un lopin inférieur à 2 ha.

Ces 75% de foyers ne possèdent ensemble que 16,3% des superficies cultivées en milieu traditionnel et seulement 10% des superficies cultivées sur l'ensemble du territoire.

Par contre 0,9% des foyers ruraux s'approprient 15,8% de la superficie cultivée.

Le projet de loi de Réforme agraire prévoit la limitation de la propriété avec, bien sûr, une indemnisation "sous forme d'obligation sur l'Etat avec un intérêt de 1,5% amortissable en vingt ans à compter de la cinquième année qui suit la prise en main effective..." Chapitre VI . Article 28. C'est ainsi que la propriété privée ne peut dépasser 200 hectares en culture sèche et 40 hectares en cultures irriguées ou arboriculture et "nul ne peut être propriétaire de plus de l'une ou de l'autre des superficies indiquées." Article 7 . Chapitre III.

Barème de redistribution

Les terres récupérées sont distribuées entre les paysans suivant un barème fixé par le chapitre VII, article 35 "les bénéficiaires de la distribution doivent remplir les conditions suivantes" :

- a) Etre majeur et Marocain.
- b) Etre agriculteur de profession.
- c) Ne pas posséder une superficie agricole ou à vocation agricole supérieure ou égale à deux hectares irrigués ou l'équivalent en terre non-irrigués (c'est-à-dire 10 hectares en principe : le taux d'équivalence devant être fixé suivant les régions par décision de l'organisme supérieur de la Réforme agraire).

La priorité dans la distribution est accordée à celui qui cultive effectivement la terre récupérée par louage, association ou métayage, puis à celui qui y travaille comme ouvrier agricole puis à celui qui est le moins fortuné du douar et, enfin, aux étrangers au douar suivant le même ordre de priorité.

A égalité de qualité, priorité est donnée dans chaque catégorie à celui dont la famille est la plus nombreuse...

Des aspects éminemment positifs

Ainsi la proposition de Réforme agraire de l'UNFP présente des caractères éminemment progressistes.

Elle met un terme à tout le système pré-capitaliste qui se survit et qui aide à la confusion tant politique que sociale au sein du pays. Elle établit un système de production moderne capitaliste certes, parce que basé sur l'exploitation privative de la terre, mais d'un capitalisme très peu libéral.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il faut reconnaître que la proposition de loi, bien qu'éliminant totalement les possibilités de retour aux modes anciens de propriété ou même à la grande propriété, présente certaines insuffisances et est surtout d'une portée révolutionnaire limitée.

Les insuffisances du projet

Le premier problème, qui n'a pas été abordé par la proposition de loi, c'est celui de la propriété de l'eau.

Dans les régions arides du Sud et même dans certaines régions du Dir, c'est-à-dire du Piémont atlassique, la propriété la plus importante est celle de l'eau. La terre et l'eau sont appelées "Azriat", c'est-à-dire célibataires.

Dans la région de Marrakech, le prix d'un litre/s peut varier de 100.000 anciens francs en année pluvieuse à 300.000 anciens francs en année sèche. (Bulletin Etudes Statistiques Maroc - 1954).

Les "féodaux de l'eau" qui se confondent souvent avec les féodaux de la terre, dans les régions irriguées de type traditionnel, ne sont guère concernés par la proposition de loi de Réforme agraire. Or n'est-il pas possible d'étendre la compétence de l'office des irrigations (O.N.I.) et de rendre effective la nationalisation de l'eau prévue par la législation de 1914 ?

Néanmoins il semblerait que si le projet de loi n'aborde pas ce point, c'est surtout parce qu'il est plus lié à un système, à des priorités, qu'à un problème de choix comme c'est le cas pour la Réforme agraire.

Mais cet exemple où l'O.N.I. peut intervenir nous fait aborder un autre aspect des problèmes agraires non traités par la proposition de loi : celui des offices agricoles.

Les offices :

Les plus importants sont au nombre de quatre :

- . L'O.N.M.R. : office national de modernisation rurale.
- . L'O.N.I. : office national des irrigations.
- . L'O.C.I.C. : office chérifien interprofessionnel des céréales.
- . L'O.C.E. : office chérifien des exportations chargé du contrôle des exportations des produits agricoles et du respect des normes qualitatives de ces produits.

Du fait que le rôle des offices ne soit pas abordé, il résulte que la contradiction essentielle de base de l'agriculture marocaine, c'est-à-dire la dualité dont nous avons parlé n'est pas pour autant éliminée, malgré l'instauration d'un mode de production moderne.

En effet, malgré la distribution des terres, malgré l'instauration des cahiers de charge prévus par la proposition de loi au chapitre VII (article 37) "les lots distribués seront accompagnés de cahiers de charge comportant notamment des obligations de culture directe, d'installation sur le lot et de mise en valeur adéquate" ; malgré cela le niveau de vie du paysan n'a de chances réelles d'augmenter que si l'aide de l'Etat lui permet de moderniser ses méthodes de culture, de commercialisation etc.

Or cela ne peut-être le cas que dans le cadre de coopératives de productions gérées par les agriculteurs eux-mêmes, et bénéficiant de l'aide de l'Etat.

L'article 44 du chapitre 10 prévoit bien que "lorsque la terre à distribuer constitue une ferme implantée dont la divisibilité ne peut être réalisée sans préjudice pour son exploitation, ses attributaires devront obligatoirement, pour la gérer, se constituer en association coopérative". Mais lorsque la terre distribuée ne constitue pas une ferme implantée, la constitution de coopérative n'est plus que facultative (article 45 - chapitre 10).

Cela nous permet de voir combien les problèmes agricoles sont dépendants des problèmes politiques des structures de l'Etat.

Pour que la proposition de loi de Réforme agraire de l'UNFP puisse véritablement prendre tout son sens, pour qu'elle soit l'ébauche de la solution radicale du problème de la terre au Maroc, il faut l'intégrer dans un contexte de transformation des structures de l'Etat, et de toute l'économie nationale. Il faut l'accompagner de mesures développant le rôle et l'intervention de l'Etat dans la modernisation de l'agriculture, de mesures concernant la rationalisation et la nationalisation de la commercialisation des produits agricoles.

Enfin, autre insuffisance : la composition de l'organisme supérieur de la Réforme agraire (article 56) donne une trop grande part aux représentants des organismes administratifs de tutelle et aux représentants des organisations professionnelles patronales.

Il limite sérieusement la représentation des paysans : leur représentation étant minoritaire et se faisant au deuxième degré (assemblée de Douar et assemblée de provinces).

CONCLUSION

Nous pensons que ces insuffisances méritaient d'être mentionnées. Mais il est évident que si le projet de loi de l'UNFP qui présente, comme nous l'avons dit, des aspects éminemment positifs, ne les a pas abordés, cela tient essentiellement au fait qu'un tel projet, faut-il le dire, ne constitue pas un "programme de gouvernement" de l'Union Nationale des Forces Populaires, mais un projet proposé par un parti d'opposition et tendant à acculer le pouvoir à ses derniers retranchements en vue de l'amener à prendre conscience de l'urgence des réformes dans les campagnes marocaines.

En ce qui concerne l'option faite par l'U.N.F.P. pour une réforme radicale des structures agraires, il nous suffit de conclure sur ces propos de Monsieur Mehdi Ben Barka :

"Il y a des lois scientifiques synthétisées par le marxisme et enrichies par l'expérience des révolutions socialistes et anti-colonialistes et que nous pouvons très bien appliquer à notre société.

.... La réforme agraire ne commence pas le jour où telle force politique arrivera au pouvoir, pour pouvoir éditer la loi sur la Réforme agraire. La Réforme agraire se fera tous les jours, par la conscience que nous créerons chez le paysan, par les luttes qu'il mène quotidiennement...." (Séminaire sur la "Réforme agraire au Maghreb" publié aux Editions François Maspéro.).

Flash sur...*

TAHAR HADDAD

HADDAD ET LES PROBLEMES SOCIAUX

I. Le syndicaliste

Le contact avec les masses, l'exploitation du travail humain, l'humiliation de la femme, sont autant de problèmes qui attirèrent l'attention de Haddad. La naissance de la classe ouvrière tunisienne dans l'entre-deux guerres et sa dure lutte pour la conquête de ses droits, tout cela va rapprocher ce zitouzien révolutionnaire des années 1920-1930 des travailleurs et l'amener à prendre contact avec M'hamed Ali, le père du mouvement ouvrier tunisien. Dès lors, Haddad devient l'infatigable syndicaliste. Dans son livre "Les Travailleurs tunisiens et l'apparition du mouvement syndical", écrit en 1927, il fera le procès de l'impérialisme et du colonialisme qui exploitent la classe ouvrière autochtone en Tunisie et lui refuse le droit syndical.

Faisant route commune avec M'hamed Ali, il attaquera le Destour de Thaalbi qui a pris ses distances à l'égard de la Confédération générale des Travailleurs tunisiens (C. G. T. T.) de 1924-1925. Dans de nombreux articles,

PERSPECTIVES publiera désormais, dans chacun de ses numéros, un "FLASH SUR..." une personnalité du Maghreb. Ainsi, nos lecteurs pourront se familiariser avec les grandes figures qui ont aidé à la libération des peuples du Maghreb.

il réclame la libération de M'hamed Ali et de ses partisans, Mohammed Ghanouchi, Mohammed Kabadi... L'esprit syndicaliste, affirme Haddad, a pénétré les travailleurs tunisiens. Il est le résultat d'une dure et vieille lutte qui a poussé les masses tunisiennes à se révolter contre l'indigence et la pauvreté. Les responsables de cet état de choses sont les exploiters du peuple tunisien. Le colonialisme n'a nullement essayé d'améliorer le sort des travailleurs, il n'a fait qu'aggraver leurs conditions de vie en soutenant et en consolidant l'intérêt des notables.

A ceux qui noient dans le sang les manifestations ouvrières et qui invoquent la religion, il rétorque "la création de la C.G.T.T. est dans l'ordre des choses, la centrale ouvrière est comparable à un enfant légitime qui combat pour la vie et sa lutte ne fera qu'augmenter sa vigueur". (...) "J'affirme que je ne suis pas de ceux qui croient que tous les problèmes de ce monde trouvent leurs solutions dans la religion. Il y a des problèmes qui n'ont rien à voir avec la religion islamique ou chrétienne, c'est le cas du syndicalisme. Le syndicalisme ne tient compte ni de la race ni de la confession de l'homme : il est essentiellement la révolte du travail contre le capital."

Les journaux favorables au système colonial n'hésiteront pas à le dénigrer. Haddad essaiera d'éclairer l'opinion publique en affirmant : "Afin de jeter le discrédit sur les syndicalistes tunisiens, certains nous accusent de faire de la politique ! Ainsi, lorsque nous nous taisons, on nous traite de paresseux, d'hommes diminués, de non civilisés qui n'ont aucun droit aux libertés publiques réservées aux peuples évolués. Par contre, dès qu'on essaie de remuer le carcan du passé, de lutter pour une vie nouvelle, on nous accuse de complot contre la sûreté de l'Etat et d'être des éléments subversifs. Ce langage ne nous étonne pas. En effet, le pouvoir colonial cache derrière le vernis de la civilisation et le respect des lois son vrai visage d'oppression."

II. Haddad précurseur de la libération de la femme

Tout comme il a été à côté de l'ouvrier tunisien dans sa lutte contre l'exploitation, Haddad s'attaque à un autre problème non moins important : celui de l'émancipation de la femme en Tunisie. En effet, il lui est apparu que deux êtres se trouvent opprimés en son temps : l'ouvrier et la femme.

* * *

QUI EST TAHAR HADDAD ?

Né à Tunis en 1901 dans un quartier populaire (Morkadh), originaire d'El Hamma, Tahar Haddad est issu d'un milieu modeste. Après des études primaires dans une école coranique, il entre, en 1911, à la Zitouna. Il sera l'élève de certains professeurs zitouniens imbus des idées de Jamal Eddine El Afghani et Mohamed Abdou, en particulier Abdelhamid Ben Badis et Othman Ben Mekki.

Il entame, en 1928, des études en droit tunisien, mais sera très vite exclu de l'Université pour ses opinions avancées. Sommé de quitter la salle le jour même de l'examen, Haddad soutient courageusement ses idées progressistes et invoquera la liberté de pensée. Tout le long de sa vie, il sera attaqué par les éléments traditionalistes et le pouvoir colonial. Mais l'homme se défendra avec acharnement et ses prises de position, tant au point de vue politique qu'au point de vue social, demeurent incontestablement les plus radicales de son époque.

SON ENGAGEMENT POLITIQUE

Dès la naissance du Destour, Haddad entre au parti et y milite activement. A Tunis, on le voit participer aux réunions des cellules et écrire dans les journaux du Destour. Son action ne se limite pas à la capitale : il fera de nombreuses tournées à Alia, Rafraf, Bizerte, etc. Les forces colonialistes, voyant en lui un "élément perturbateur", le traduisent devant les tribunaux.

Cependant, très tôt, Haddad entre en conflit avec les "grands bonzes" du parti, qui refusaient toute démocratie au sein de l'organisation politique et demeuraient temporisateurs au point de vue social. Il rompt avec ce parti sclérosé et peu actif, mais son engagement reste total. Il continue d'écrire dans les journaux de l'époque et de mener une lutte acharnée contre l'impérialisme. Selon Haddad, "le Protectorat français a systématiquement appliqué en Tunisie le fameux principe : le pays appartient à ceux qui se sont saisis des terres, les colons nous gouvernent après nous avoir dépouillés de nos terres et nous écrasent d'impôts. De plus, les impôts qu'on nous réclame sont dépensés au profit des colons et le budget n'est même pas discuté et voté par des Tunisiens".

Prenant position sur le problème du pouvoir colonial, il affirme : "Quelle est la situation actuelle en Tunisie ? Un pouvoir absolu exercé par deux autorités : le Résident général et le contrôleur civil, soutenus par les partisans du pouvoir colonial et par l'armée..."

Afin de lutter contre cet état de choses, Haddad considère les intellectuels comme l'avant-garde du progrès et de l'émancipation du peuple. Devant l'absence d'engagement de certains étudiants, il écrit : "Ce qui est étrange, c'est que les étudiants tunisiens, après avoir eu leurs diplômes à l'étranger et une fois de retour dans la patrie, oublient les principes démocratiques avec lesquels ils ont sympathisé lors de leurs études. Ils sombrent alors dans une platitude d'esprit comparable à celle du citoyen moyen. Il est du devoir de ces étudiants de mettre leur savoir à la disposition de leur peuple, de prendre contact avec la masse et de lui parler sa langue plutôt que de s'intégrer dans le système et de s'en tenir à une vie facile."

*

Dans son second ouvrage, "Nos femmes dans le droit canon et dans la société" (1930), Haddad prône la lutte contre le voile, la nécessité d'une décision du tribunal civil en matière de divorce, le droit de la femme à l'instruction et au travail. Ces deux revendications étant considérées comme les éléments essentiels de la concrétisation de la libération de la femme.

Mais, aussitôt, ses adversaires, hommes réactionnaires et conservateurs, le traitent d'incroyant et de libertin et s'acharnent à le discréditer aux yeux du public. Son seul crime était l'interprétation du Coran dans le sens de l'évolution et du progrès. N'écrit-il pas : "Parce que je refuse les rapports sociaux présents et exprime ma désapprobation à l'égard de l'inégalité qui règne entre les époux et à l'intérieur de la famille, je reste aux yeux de mes détracteurs un infidèle, un athée, un rebelle à la loi coranique."

L'auteur de "Nos femmes dans le droit canon et la société", bien que se plaçant dans la religion, affirmera avec courage à ceux qui invoquent l'exemple du Prophète pour justifier la polygamie : "Oui, je soutiens avoir dit dans mon dernier livre que la pluralité des femmes du Prophète ne justifie en rien la polygamie... D'ailleurs Mahomet est un homme qui n'est nullement immunisé contre les péchés."

*

Les positions de Haddad sur le plan de la lutte contre l'impérialisme, son combat acharné contre les réactionnaires qui invoquent Dieu pour barrer la route au progrès, enfin le rôle fondamental qu'il accorde à l'intellectuel qui doit s'engager et défendre les masses, tout cela mérite d'être rap- pelé à l'occasion du 30ème anniversaire de sa mort.

On a tendance aujourd'hui, et de plus en plus, à parler de Haddad en Tunisie. Ce qui est curieux, c'est qu'on s'attache à ne souligner en lui que le féministe, le combattant pour les droits de la femme. On relègue du même coup au second plan son combat politique pour la liberté et la démocratie et son combat social pour le syndicalisme tunisien. Vue aujourd'hui, sa pensée apparaît comme étant celle d'un réformiste, cela est incontestable, mais un réformiste qui fut bien en avance sur les idées de son époque et qui peut être considéré comme l'un des pionniers du mouvement syndical.

Nous nous refusons, quant à nous, à ne considérer que sa lutte pour l'émancipation de la femme. Aussi importante qu'elle ait été, cette lutte ne constitue en fait qu'un maillon de son grand combat pour la justice sociale et pour la liberté.

Aujourd'hui que le pouvoir, non content de limiter les libertés publiques les plus élémentaires, fait taire l'U. G. T. T. au nom de la "nécessaire union nationale", nous saluons en Haddad le "révolutionnaire de son époque" qui a su braver, non seulement les forces de la colonisation, mais aussi les forces réactionnaires de notre pays.

Le vendredi 5 mars 1965

les Etudiants communistes tunisiens à Paris et les Etudiants du Groupe d'Etude et d'Action socialiste tunisien à Paris ont organisé une soirée-débat sur le thème suivant :

"Le congrès du Néo-Destour et l'évolution de la situation politique en Tunisie"

L'auditoire, où l'on comptait, outre les délégués des organisations maghrébines et françaises de jeunesse, plus d'une centaine d'étudiants tunisiens, a suivi avec un vif intérêt les deux exposés qui ont été faits par les porte-parole des deux sections étudiantes. Un intéressant débat a suivi.

Nul doute que le succès de cette soirée amènera les responsables des deux organisations à multiplier ce genre d'initiative. Ils pourront ainsi atteindre deux des objectifs qu'ils se sont fixés :

- + Multiplier les manifestations d'unité d'action des étudiants appartenant à la gauche tunisienne.
- + Accomplir, parmi les étudiants tunisiens, par des débats ouverts à toutes les tendances politiques tunisiennes (les responsables des étudiants destouriens furent invités à cette soirée), le travail de clarification idéologique qui s'avère de plus en plus nécessaire.

En raison de l'importance des exposés qui ont été faits au cours de cette réunion, les responsables des deux sections étudiantes du G.E.A.S.T. et du P.C.T. ont décidé de publier une brochure spéciale consacrée à ces deux interventions.

Bloc-notes du militant

Billet

Austérité : les professions de foi suffisent-elles ?

Il serait très intéressant, à l'occasion du voyage du Président de la République en Orient, de jeter un coup d'oeil sur la délégation qui l'accompagne. Autant par le nombre de ses membres que par son éclat particulier, cette délégation est impressionnante. Nous pouvons au moins avoir une certitude : notre délégation ne détonnera pas dans la cour du Shah d'Iran.

De tels faits ne nous auraient pas étonnés en d'autres temps. S'ils nous étonnent aujourd'hui, c'est parce qu'ils cadrent mal avec cette campagne pour l'austérité qu'ont lancée dernièrement nos gouvernants.

Par un discours du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale, le Président de la République s'en est pris vivement à certains médecins, aux milieux aisés, aux fraudeurs du fisc, de la douane...

Monsieur A. Ben Salah, Secrétaire d'Etat à l'Economie, a repris ce thème dans une conférence tenue le 23 janvier 1965. De cette déclaration, nous retiendrons ces propos qui nous laissent particulièrement perplexes : "Nous ne cherchons aucunement à assurer la prospérité des uns, au détriment des autres." Mais il affirme plus loin : "Nous sommes non seulement convaincus que l'austérité ne signifie pas nécessairement la ruine d'une classe minoritaire, mais nous pensons même que l'existence de cette minorité constitue l'un des facteurs de développement équitable." Il ajoute encore : "On a prétendu que certaines acquisitions, telles que des frigidaires, des conditionnements d'air, étaient objets de luxe. On semble oublier que la Tunisie ne peut exporter qu'en important et que certaines "commodités", ou dites telles, étaient indispensables pour le bien-être d'une part et pour accroître la rentabilité d'autre part (:)."

Il n'est pas jusqu'au Cheikh Fadhel Ben Achour, muphti de la République, qui n'ait repris ce thème de l'austérité dans son sermon du 27 ramadan et l'ait abordé sous "l'angle de la dialectique de l'Islam". C'est dire à quel point cette question est à l'ordre du jour en Tunisie.

Il est certes positif, très positif, que nos gouvernants se rendent enfin compte de la nécessité d'une politique d'austérité. Il ne faudrait cependant pas que cette campagne reste au niveau des professions de foi et n'ait ainsi aucune application pratique. Les milieux populaires sont très sensibles à cette question. Ils se rendent compte chaque jour davantage de l'immensité de l'écart entre leurs conditions de vie et celles des milieux aisés. Pour un régime qui se veut social, cet écart choque et il est plus qu'urgent de le combler.

Et pour cela, les discours ne suffisent pas. Ce n'est pas le faste ostentatoire que continuent d'afficher les officiels et les cadres du régime qui nous permet d'espérer qu'une véritable politique d'austérité va enfin être véritablement appliquée. Lorsqu'on est encore au point de penser que les "commodités" sont indispensables pour "accroître la rentabilité", on peut s'interroger sur le sérieux de cette campagne.

A ce jour, les plus grands sacrifices pour le développement ont été malheureusement supportés par les paysans pauvres et les petits employés, ouvriers et fonctionnaires. Il est grand temps de penser à une juste répartition des sacrifices. Le développement du pays est à ce prix.

A travers notre courrier

Nous avons reçu d'un camarade militant progressiste, adhérent à la Fédération des Fonctionnaires de l'U.G.T.T., la lettre suivante :

Au sujet de votre intéressant article sur l'U.G.T.T., il m'a paru nécessaire de faire la remarque suivante :

Il ne faut pas trop se leurrer sur la pression de la base qu'auraient subie les dirigeants de ce syndicat. A en croire votre article, les ouvriers ont aussitôt réagi devant la dévaluation et ont été en mesure de transmettre immédiatement leur irritation. C'est dangereux d'aller aussi vite en besogne parce que c'est faux. En fait, s'il y a eu débat, c'est à l'échelle des dirigeants bureaucrates eux-mêmes qui étaient soucieux de ne pas se compromettre devant leur base et devant l'opinion publique. La pression à la limite est venue de cadres moyens qui, tout en étant bureaucratisés eux-mêmes, restaient par quelques fibres attachés aux intérêts de leurs électeurs immédiats. Ce sont eux qui ont compris immédiatement la détérioration certaine, mais non immédiate, du niveau de vie de la classe ouvrière du fait de la dévaluation et qui sont venus crier "casse-cou" au siège de l'U.G.T.T. Il est clair que les conclusions que l'on peut en tirer sont toutes différentes de celles auxquelles vous avez abouti, dans la mesure où vous supposez l'existence d'une combattivité là où elle fait précisément défaut, et qu'il faut imprimer.

PERSPECTIVES - Nous nous réjouissons de ton initiative et nous espérons voir se multiplier les lettres des frères militants socialistes qui jugeraient discutable tel ou tel point de vue développé dans nos colonnes, ce dialogue que nous souhaitons depuis la publication de notre premier numéro ne pouvant qu'être profitable aux deux parties.

Quant à l'article sur l'U.G.T.T., nous partageons totalement ton appréciation de la situation actuelle de la centrale ouvrière et ton interprétation de la "poussée de la base" qui s'est manifestée au lendemain de la dévaluation du Dinar. Nous pensons néanmoins que "Perspectives", en tant que revue militante, à un double devoir :

1° Dénoncer la bureaucratisation et la satellisation, par le P.S.D., de l'U.G.T.T.

2° Partant d'une analyse politique adéquate, inciter les militants syndicalistes et progressistes à la réflexion sur des mots d'ordre justes.

C'est dans la mesure où de tels mots d'ordre seront accessibles à des cercles de plus en plus larges de militants de l'U.G.T.T. que la lassitude consécutive à un mécontentement confus fera place à une combativité

qui fait, tout au moins pour le moment, totalement défaut. Tel était le but de notre article et plus particulièrement de sa deuxième partie.

En tout état de cause, nous sommes persuadés que l'opposition latente entre le pouvoir, qui veut une intégration totale de la centrale, et une fraction relativement importante de la base, qui refuse (très confusément certes) une telle évolution, est un fait réel et qui ira se développant.

SOLIDARITE AVEC NOS CAMARADES ETUDIANTS DE TUNIS

CONTRE LA REPRESSION POLICIERE...
... POUR LE RENOUVEAU SYNDICAL

SOLIDARITE AVEC NOS CAMARADES DE TUNIS

Un incident grave vient de se produire à Tunis. Une manifestation groupant cinq cents à sept cents étudiants s'est heurtée à un barrage de police et s'est traduite par plusieurs arrestations.

Le motif de cette manifestation est simple : les étudiants de Tunis se plaignent depuis un certain temps de la mauvaise qualité des repas servis aux restaurants universitaires. A maintes reprises, ils ont signifié pacifiquement leur mécontentement, autant aux responsables de l'U.G.E.T. qu'à la direction du restaurant universitaire ; ni les uns ni les autres n'ont cru bon d'accorder de l'intérêt à leurs plaintes.

La Direction du restaurant est allée même jusqu'à jouer de l'intimidation en renvoyant les protestataires ou en saisissant leurs cartes. Devant de telles méthodes, les étudiants marquèrent leur désapprobation par un large rassemblement qui se termina en manifestation. Ni les harangues des responsables de l'U.G.E.T. ni les avis temporisateurs ne purent contenir les manifestants, qui prirent la décision de défilé dans la rue. La police s'opposa à eux et, après diverses violences, plusieurs arrestations ont été opérées. Un responsable du P.S.D., ancien secrétaire général de l'U.G.E.T. de surcroît,

les attendait dans les locaux mêmes de la police et les a mis en garde contre... "les fauteurs de trouble qui seraient en train de les tromper" ! Après quoi, ils ont été relâchés. Entre temps, leurs camarades se sont réunis en masse au Club de la Jeunesse pour voter une motion de protestation contre les méthodes policières et ont élu un comité devant résoudre les problèmes du restaurant universitaire.

Trois leçons principales peuvent être tirées de cette manifestation :

1° - Le bureau exécutif de l'U.G.E.T., dont le rôle devrait être d'exprimer et de concrétiser les revendications des étudiants, non seulement n'a pas joué ce rôle, mais a essayé, en louvoyant et en temporisant, d'enrayer le mouvement des revendications. Cette attitude du B.E., d'une part, ne permet pas la satisfaction des besoins et revendications des étudiants, et surtout elle jette le discrédit sur l'union dans son ensemble. C'est ainsi qu'on a entendu lors de la manifestation des cris comme : "A bas l'U.G.E.T."

2° - Il est prouvé maintenant qu'il est vain de vouloir circonscrire le mécontentement aux seuls étudiants de Paris et d'Europe. Les étudiants de Tunis sont eux aussi conscients des problèmes qui se posent aux étudiants et à leur syndicat. L'idée de l'apathie des étudiants de Tunis est une erreur grossière : ils ont su exprimer leurs revendications et employer les méthodes nécessaires pour les faire aboutir.

3° - Il est prouvé aussi que les sourires prodigués par le régime aux jeunes en général et aux étudiants en particulier ne sont que pure tactique. Pour peu que les étudiants expriment leur mécontentement d'une manière énergique, on n'hésite pas à utiliser contre eux les méthodes brutales de répression policière.

Camarades,

Les étudiants, partout où ils sont, doivent exprimer leur solidarité avec leurs camarades de Tunis :

- en condamnant l'utilisation contre les étudiants de la force et de la répression policières et en dénonçant en ces méthodes leur caractère violemment anti-démocratique.
- en affirmant leur appui aux justes revendications de leurs camarades de Tunis, qui sont dans l'intérêt de tous les étudiants:
 - Une cogestion véritable associant étudiants, professeurs et administration

et s'étendant à tous les domaines de l'Université (restaurants, logement, bourses, organisation des études...). Cette cogestion, maintes fois demandée par les congrès de l'U.G.E.T., est la seule garantie contre l'arbitraire de l'administration, elle permettra un fonctionnement démocratique et efficace de notre Université.

L'U.G.E.T. doit être l'organisation combattive et représentative que les étudiants veulent. En aucun cas, le B.E. ne doit refuser les méthodes syndicales nécessaires qui associent la base à la réalisation de ses revendications légitimes. Se limiter volontairement aux entrevues et aux coups de téléphone, c'est bureaucratiser l'Union et lui enlever toute efficacité syndicale.

LUTTER POUR LA SATISFACTION DE CES REVENDICATIONS, C'EST PARTICIPER AU RENOUVEAU DE NOTRE SYNDICAT.

Le Front pour la Renaissance de l'U.G.E.T.

UN COUP POUR RIEN...

Invokant l'article 20 du règlement intérieur, le B.E. de l'U.G.E.T. a fait savoir le 13 janvier 1965 aux responsables des corporations de Lettres et de Médecine de Paris que les comités élus au cours des assemblées générales des 19 et 20 novembre 1964 étaient dissous pour "vice de forme". Cette décision aurait été prise au cours de la réunion trimestrielle de la commission administrative des 2 et 3 janvier à Tunis.

Effectivement au cours des assemblées générales des 19 et 20 novembre, il n'y eut qu'une cinquantaine de cartes vendues par corps. Cela est dû au fait que les destouriens, assurés... de leur échec, "boudèrent" ces deux réunions, la quasi-majorité d'entre eux se refusant délibérément d'acheter des cartes (il ne présentèrent d'ailleurs pas de candidats).

Le "vice de forme" existe donc et personne ne peut le nier.

Mais s'il est vrai qu'il y a eu vice de forme, il n'en demeure pas moins que deux remarques importantes doivent être faites :

1° - Le membre de la commission administrative qui présidait les deux assemblées générales électives avait donné son accord formel pour que les comités des deux corporations soient composés de sept membres au lieu de cinq.

2° - Au bout de quelques semaines, et bien avant l'acte de dissolution, les comités de corporation de Médecine et de Lettres avaient réussi à dépasser le "cap" de soixante adhérents. C'est ainsi que les délégués de ces deux corporations de l'U.G.E.T. participèrent au conseil des cadres d'Europe et mirent

au courant le secrétaire général de l'union des effectifs des deux corporations. Leur représentativité ne fut en aucun instant mise en cause.

Comment dès lors expliquer que la commission administrative, réunie une semaine plus tard, ait pris la grave décision de dissoudre les comités de corporations qui avaient entrepris des activités relativement importantes durant deux mois. Cette sanction - cela est évident - est sans commune mesure avec la faute commise lors des assemblées générales des 19 et 20 novembre 1964.

Est-ce réellement par souci d'appliquer à la lettre le règlement intérieur ?... Nous ne le pensons pas car l'année dernière la même situation s'était produite et n'avait entraîné aucune décision de ce genre.

Les véritables raisons...

Deux raisons, nous semble-t-il, ont motivé la décision de la commission administrative :

1° - Le mécontentement parmi les destouriens, suscité par la décision de leurs responsables de ne pas présenter de candidats aux corporations de Lettres et de Médecine et de "boudier" les deux assemblées générales électives n'était un secret pour personne. Le reproche leur en a même été fait au cours du Conseil des cadres d'Europe de la F.N.E.D. qui s'est réuni dans le courant de la deuxième quinzaine de décembre à Paris.

C'est alors que germa dans l'esprit fertile (en bien ou en mal ?) des responsables destouriens, l'idée qu'ils pourraient, moyennant certaines combines, "arracher au moins l'une des deux corporations". L'argument invoqué n'étant que le prétexte légal qui leur permettait de provoquer de nouvelles assemblées générales électives.

2° - Le problème de l'A.E.M.N.A.

Il faut se souvenir du fait que dans le courant de la deuxième quinzaine de décembre 1964 les corporations de Lettres et de Médecine avaient élu au cours d'assemblées générales ordinaires deux de leurs militants (un par corporation) avec mandat de les représenter au sein du comité de l'A.E.M.N.A., l'assemblée générale de l'A.E.M.N.A. qui devait entraîner cette décision devant se réunir le dimanche 10 janvier. Constatant la détermination des militants des deux corpo-

ractions de tout mettre en oeuvre pour que soit respecté le protocole d'accord régissant le mode de représentation des trois unions nationales au sein du comité de l'A.E.M.N.A. les responsables de la commission administrative de l'U.G.E.T. se rejetèrent sur la seule issue qui leur restait : frapper d'illégalité voire même, selon l'expression de l'un d'entre eux, "d'illégitimité" toutes les activités des deux corporations de Lettres et de Médecine. La manoeuvre, en effet, fut payante :

L'assemblée générale de l'A.E.M.N.A. après avoir été reportée au dimanche 17 janvier ne put que prendre une décision provisoire en reconduisant dans leurs fonctions les trois camarades tunisiens membres du bureau sortant pour une période de quatre semaines.

Un coup pour rien...

Les 21 et 22 janvier se déroulèrent donc les élections aux deux corporations. Deux listes se trouvèrent en présence et, comme prévu, les militants progressistes majoritaires au sein de ces deux corporations exprimèrent leur fidélité à la démocratie et à la cause de la renaissance de l'U.G.E.T. en votant pour la liste Frugot.

C'est ainsi qu'en Lettres et en Médecine il y eut reconduction pure et simple des bureaux sortants.

Deux remarques importantes doivent être faites en conclusion :

1° - "L'épisode" de la dissolution prouve que les destouriens ne ratent pas une seule occasion pour tenter d'évincer les étudiants progressistes de l'U.G.E.T.

Tout est prétexte à manoeuvre pour les éléments de la "majorité" en vue d'étouffer toute démocratie au sein de notre centralo étudiante. C'est pourquoi il nous faut être plus que jamais vigilants.

Or, s'il est vrai que les élections en Lettres ont vu le triomphe de la liste Frugot à une large majorité, en Médecine par contre la victoire fut laborieuse. Bon nombre d'étudiants progressistes par trop confiants ont fait preuve d'un absentéisme qui ne doit plus se renouveler.

(1) cf notre article sur l'A.E.M.N.A.

2° - Un autre fait grave est à signaler c'est le problème des stagiaires.

Que l'U.G.E.T. doit défendre les intérêts matériels et moraux de tous les jeunes tunisiens poursuivant des études, cela est un principe incontestable que nous avons toujours soutenu.

Néanmoins, ces dernières années, il nous a été donné de constater certains abus qui, hélas, risquent de se multiplier.

Ces abus peuvent se résumer ainsi :

- a) La notion de stagiaire devient très élastique et s'étend de plus en plus à des personnes qui n'ont rien à voir avec le milieu étudiant.
- b) Jouant sur le fait que la répartition des différentes disciplines au sein des quatre corporations de Paris, n'est pas définie d'une manière rigoureuse, les destouriens tendent de plus en plus à se servir des "stagiaires" et surtout des "pseudo-stagiaires" comme masse de manoeuvre et de forces d'appoint à leur corps électoral là où leur position n'est pas très forte.

C'est ainsi que nous avons vu des stagiaires à l'Institut d'éducation physique adhérer à la corporation des Lettres et des stagiaires à la Radio-Diffusion Télévision française adhérer soit à la corporation de Droit, soit à la corporation de Lettres (au choix !).

Une telle situation ne peut donc se prolonger. La commission intérieure du prochain congrès national de l'U.G.E.T. devra donc se pencher sur le problème et lui apporter les solutions suivantes :

- a) Mettre au point une classification définitive des disciplines dépendantes de chacune des quatre corporations de Paris.
- b) Instituer, pour la France, un statut de membres associés (ayant tous les droits des adhérents mais sans voix délibérative) pour tous ceux qui n'étant pas boursiers (que ce soit bourse nationale ou de coopération technique) poursuivent des études non agréées par la C.O.P.A.R.

Les conseils des cadres de l'U.G.E.T.

Les 24 et 25 Décembre 1965 s'est tenu à Paris, à Monsigny, le Conseil des cadres de l'U.G.E.T. Groupant des délégués de la base, à la veille de la réunion de la commission administrative, cette rencontre trimestrielle est, en principe, destinée d'une part, à permettre aux participants de confronter utilement leurs idées à propos des problèmes posés par l'activité générale de l'Union, et d'autre part, à formuler des recommandations à la commission administrative et au bureau exécutif essentiellement en ce qui concerne les problèmes syndicaux, et les rapports du bureau exécutif avec les différentes sections et corporations.

D'où l'importance d'une pareille instance : car s'il est vrai que les dirigeants de l'Union sont mandatés par le Congrès pour une année, il n'en demeure pas moins que dans l'application pratique des résolutions prises lors de la tenue du congrès, ou à propos de tel ou tel problème qui n'aurait pas été envisagé dans ces résolutions, le concours de la base, ainsi que ses appréciations sur le choix des méthodes d'action, reste toujours utile et relève du respect des principes les plus élémentaires de la démocratie. C'est dans la mesure où cette réunion permet effectivement aux délégués des corporations et sections d'exprimer leurs appréciations propres, dans la mesure aussi où les résolutions des conseils des cadres sont prises en considération par la commission administrative et le bureau exécutif, qu'une pareille instance, qui n'est certes que consultative, prend toute son importance et que la base se sentira plus concernée par la vie de l'Union.

Par contre, diriger l'Union sans se préoccuper de ce que veulent ses militants, voire même en voulant mettre la base sous la tutelle de ceux qui sont au sommet de l'échelle, renvoyer toujours les problèmes à ce jour de "règlement de comptes" qu'est le Congrès, est une conception on ne peut plus antidémocratique.

C'est un fait : c'est cette dernière conception des choses qui anime les responsables de l'U.G.E.T., au niveau du bureau exécutif et de la commission administrative. L'étouffement de la base est depuis quelque temps, malheureusement, pratique quotidienne. Sans revenir aux manoeuvres, désormais classiques, à l'échelle des corporations et sec-

tions, nous ne pouvons passer sous silence celles qui consistent à faire du Conseil des cadres, une instance pour plébisciter le bureau exécutif dans chacune de ses démarches. Car quelle est donc la signification de la présence de sept membres de la commission administrative avec droit de vote au dernier Conseil des cadres d'Europe ? Plus inquiétant encore: celle de la participation d'une vingtaine de membres de la commission administrative sur 11 délégués de corporations, pour le dernier Conseil des cadres de Tunis ?

Devant une pareille situation, le Conseil des cadres perd toute son importance et peut être les responsables du bureau exécutif pourraient-ils mieux faire en le supprimant !

Mais encore une fois, notre revendication est claire et doit être rappelée :

Le Conseil des cadres qui se réunit avant la réunion de la commission administrative doit, en quelque sorte, préparer les travaux de cette dernière instance. Conçu comme étant une rencontre des délégués de sections et corporations, il appartient à ces derniers et à eux seuls de participer aux votes.

Les Conseils des cadres étant des instances à caractère consultatif, il est paradoxal de voir les membres de la commission administrative (majoritaire dans le cas de Tunis) participer aux votes : car à quoi servirait un tel vote sinon à permettre à la commission administrative de décerner au bureau exécutif un satisfecit d'autant plus inconditionnel que la direction de l'Union est monolithique.

LE PROBLEME DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS MUSULMANS NORD-AFRICAINS EN FRANCE

LE REFUS DE L'EVIDENCE !

Le problème du devenir de l'Association s'est posé, cette année encore, avec une grande acuité. Le refus des responsables de l'UGET (bureau exécutif et commission administrative) d'accepter ce fait, on ne peut plus évident, qu'il appartenait aux militants de désigner démocratiquement leurs délégués, a permis aux étudiants démocrates maghrébins de faire preuve d'une cohésion qui augure bien de l'avenir.

On trouvera ci-joint :

- Un extrait de la motion adoptée à l'unanimité, par l'assemblée générale du 14 février.

Cette motion après avoir largement repris l'historique de l'association concluait en ces termes :

"Malheureusement, la situation n'évolua point. L'U.G.E.T. formulant une nouvelle exi-

gence : la remise en question du protocole d'accord qui prévoyait la nécessité de l'élection par leur base respective de tous les délégués de l'A.E.M.N.A.

L'assemblée générale de l'A.E.M.N.A. décide donc :

1° - De reconduire dans leur fonction les trois camarades tunisiens membres du bureau sortant, et ce jusqu'au 14 février, date de la prochaine assemblée générale de l'ABMNA.

2° - De mandater le bureau de l'association pour intercéder auprès des trois comités exécutifs (l'UNEM, UNEA, UGET), soit directement, soit par l'intermédiaire du secrétariat de la confédération en vue de trouver une solution globale et définitive au problème de l'A.E.M.N.A., dans le cadre de la confédération des Etudiants du Maghreb, en tenant compte de la création de comités de coordination confédéraux.

tions, nous ne pouvons passer sous silence celles qui consistent à faire du Conseil des cadres, une instance pour plébisciter le bureau exécutif dans chacune de ses démarches. Car quelle est donc la signification de la présence de sept membres de la commission administrative avec droit de vote au dernier Conseil des cadres d'Europe ? Plus inquiétant encore: celle de la participation d'une vingtaine de membres de la commission administrative sur 11 délégués de corporations, pour le dernier Conseil des cadres de Tunis ?

Devant une pareille situation, le Conseil des cadres perd toute son importance et peut être les responsables du bureau exécutif pourraient-ils mieux faire en le supprimant !

Mais encore une fois, notre revendication est claire et doit être rappelée :

Le Conseil des cadres qui se réunit avant la réunion de la commission administrative doit, en quelque sorte, préparer les travaux de cette dernière instance. Conçu comme étant une rencontre des délégués de sections et corporations, il appartient à ces derniers et à eux seuls de participer aux votes.

Les Conseils des cadres étant des instances à caractère consultatif, il est paradoxal de voir les membres de la commission administrative (majoritaire dans le cas de Tunis) participer aux votes : car à quoi servirait un tel vote sinon à permettre à la commission administrative de décerner au bureau exécutif un satisfecit d'autant plus inconditionnel que la direction de l'Union est monolithique.

LE PROBLEME DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS MUSULMANS NORD-AFRICAINS EN FRANCE

LE REFUS DE L'EVIDENCE !

Le problème du devenir de l'Association s'est posé, cette année encore, avec une grande acuité. Le refus des responsables de l'UGET (bureau exécutif et commission administrative) d'accepter ce fait, on ne peut plus évaluer, qu'il appartenait aux militants de désigner démocratiquement leurs délégués, a permis aux étudiants démocrates maghrébins de faire preuve d'une cohésion qu'augure bien de l'avenir.

On trouvera ci-joint :

- Un extrait de la motion adoptée à l'unanimité, par l'assemblée générale du 14 février.

Cette motion après avoir largement repris l'historique de l'association concluait en ces termes :

"Malheureusement, la situation n'évolue point. L'U.G.E.T. formulant une nouvelle exi-

gence : la remise en question du protocole d'accord qui prévoyait la nécessité de l'élection par leur base respective de tous les délégués de l'A.E.M.N.A.

L'assemblée générale de l'A.E.M.N.A. décide donc :

1° - De reconduire dans leur fonction les trois camarades tunisiens membres du bureau sortant, et ce jusqu'au 14 février, date de la prochaine assemblée générale de l'AEMNA.

2° - De mandater le bureau de l'association pour intercéder auprès des trois comités exécutifs (l'UNEM, UNEA, UGET), soit directement, soit par l'intermédiaire du secrétariat de la confédération en vue de trouver une solution globale et définitive au problème de l'A.E.M.N.A., dans le cadre de la confédération des Etudiants du Maghreb, en tenant compte de la création de comités de coordination confédéraux.

Cependant l'assemblée générale souhaite que les statuts de ces comités prévoient l'élection de délégués par leur base respective.

Que le rôle de ces C.C.C. soit précisé et qu'il leur soit donné des prérogatives concrètes.

En attendant la mise sur pied, sur ces bases, de ces C.C.C., l'A.E.M.N.A. ne peut être intégrée à la confédération.

Elle doit, durant cette période transitoire, continuer à être régie par le protocole d'accord signé entre les trois organisations maghrébines qui prévoit la nécessité de l'élection des délégués à l'A.E.M.N.A. au sein de leur base respective.

- La motion votée à une écrasante majorité :

"Après l'assemblée générale du 17 janvier 1965 qui a montré la nette détermination des étudiants des trois Unions d'instaurer une démocratie effective pour que l'A.E.M.N.A. joue pleinement son rôle en reflétant les

aspirations des étudiants Nord-Africains à Paris et en retenant le principe de l'élection par leur base respective des délégués à l'A.E.M.N.A.;

Après avoir constaté une fois de plus l'absence de délégués tunisiens à l'A.E.M.N.A.;

Estimant qu'une solution définitive ne pourra être apportée au problème de l'AEMNA que par tous les étudiants et en premier lieu les étudiants maghrébins de Paris, dans le respect d'une démocratie réelle;

N'étant pas contre le principe de l'intégration de l'A.E.M.N.A. à la C.E.M. par l'installation d'un C.C.C., intégration dont les modalités devront être discutées avec le Comité actuel de l'A.E.M.N.A.,

Demande à l'assemblée générale réunie le 14 février 1965 au 115, boulevard Saint-Michel de reconduire provisoirement le mandat des délégués tunisiens jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée par les exécutifs des trois Unions, compte tenu des vœux exprimés par les étudiants Nord Africains de Paris."

"L'ACTION" ET L'OBJECTIVITE DE L'INFORMATION

Dans son numéro du 30 janvier, le journal "L'Action" publie en première page une information ainsi titrée :

"Al Ahram : Le communisme est condamné dans le monde arabe".

Et le rédacteur de l'organe officiel du P.S.D. de résumer cette déclaration en ces termes :

"Le communisme est voué à l'échec dans le monde arabe où "seule la démocratie est promise à un avenir" écrit le rédacteur en chef d'Al Ahram...".

Le numéro 106 de "Révolution Africaine", hebdomadaire en langue française du parti du F.L.N. titrait quant à lui :

"La démocratie égyptienne offre une chance aux communistes".

En introduction à l'article commentant la chronique de Monsieur Hassanain Heykal, "Révolution Africaine" écrivait :

"C'est un événement d'une grande portée politique. Il rejoint la position affirmée à plusieurs reprises par le frère Ahmed Ben Bella... assurant que l'Algérie socialiste, fidèle à sa culture arabo-islamique ne fera jamais d'anticommunisme."

La différence d'interprétation est frappante : alors que pour "l'Action" le texte de Monsieur H. Heykal est une condamnation sans appel du communisme dans le monde arabe, pour "Révolution Africaine" au contraire il s'agit là d'une ouverture faite aux communistes égyptiens par l'Union socialiste arabe.

Qu'en est-il, en fait, de cette déclaration ?

Hassanein Heykal fait d'abord observer qu' "en R.A.U. nous avons dépassé l'étape de répression contre les communistes" et "que le moment est venu de laisser les communistes exprimer ce qu'ils ont à exprimer, car notre société a atteint un degré de maturité politique tel que cette confrontation peut se faire sans danger de contamination".

Rappelant que la Charte Nationale égyptienne proscribit l'existence d'un parti communiste autonome, le rédacteur en chef d'"Al Ahram" affirme que :

"l'activité de ce parti et de ses dirigeants ne peut trouver sa plénitude et son essor que dans les masses de l'Union Socialiste arabe et dans les rangs de ses militants".

Enumérant les bases d'un dialogue politique, Heykal poursuit en ces termes :

"Le communiste égyptien n'est plus aux yeux de la société arabe un élément de subversion idéologique...L'étape où les décisions étaient prises à la seule échelle de la direction est révolue, pour laisser place au dialogue démocratique des masses populaires révolutionnaires "

L'éditorialiste en arrive, ainsi, à faire l'historique du communisme en Egypte. Il fait remarquer les faiblesses de l'organisation dès 1919 et plus particulièrement ses difficultés d'implantation au sein des masses égyptiennes. Les raisons de ces faiblesses sont multiples mais les deux plus importantes seraient, de l'avis de H. Heykal :

- "La répression aveugle contre les dirigeants (qui) n'a pas aidé à leur formation politique".

- "Fait encore plus grave, les communistes égyptiens n'ont pas, toujours tenu compte des réalités historiques du monde arabe, de la lutte et du devenir du peuple arabe."

Vient ensuite l'énumération de leurs erreurs tactiques et stratégiques faites par les communistes égyptiens depuis le 29 juillet 1952 et en particulier :

- 1954 leur "position équivoque vis-à-vis de la révolution en Egypte et l'action néfaste contre le mouvement révolutionnaire."

- 1957 : "Fausses manoeuvres des communistes après la bataille de Suez."

Hassanein Heykal conclut alors sa chronique en ces termes :

"Notre expérience qui a démontré sa force ne peut plus craindre d'affronter d'autres épreuves. L'avenir de la nation arabe est à la démocratie."

Comment dès lors ne pas s'indigner devant l'interprétation tendancieuse de "l'Action".

Manque d'information ou tentative délibérée de mettre à profit, dans un sens anti-communiste, la déclaration de celui qui passe pour être le "confident du président Jamal Abdennasser" ?

Nous pencherons plutôt pour la seconde hypothèse, habitués que nous sommes aux manoeuvres anti-communistes et anti-progressistes, d'une presse qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens pour justifier, aux yeux de l'opinion tunisienne, la lutte contre les démocrates que mène le Parti "Socialiste" Destourien.



LA SYRIE : DES DECISIONS POSITIVES MAIS...

Le gouvernement Syrien a pris en janvier dernier des mesures énergiques tendant à réduire la place du secteur privé dans l'économie du pays. Ce faisant il s'est heurté à une résistance farouche de la part des éléments de la bourgeoisie nationale auxquels se sont joints les frères musulmans et autres réactionnaires.

Le tableau suivant donne un aperçu sur les principales sociétés, parmi les 115 touchées par les mesures de nationalisation.

Sociétés nationalisées à...	Nombre de sociétés	Nombre d'ouvriers employés	Capital en millions de livres syriennes
100%	21	5.580	111,7
90%	24	2.850	100
75%	61	3.350	22,5
TOTAL	106	11.780	234,5

Ces mesures ont été expliquées dans deux textes :

I. Un commentaire émanant du parti Baath, publié dans l'organe officiel du parti et dont le journal libanais "Al-Hayat" a donné un résumé.

Il y est notamment dit :

1° - Le parti a décidé dans ses congrès, et plus particulièrement lors de son 6ème congrès, de faire passer au secteur public, les branches de l'économie relevant du secteur privé, dans le but de pouvoir mieux contrôler l'activité économique.

2° - Le parti a convenu de l'incapacité et du caractère exploiteur de la bourgeoisie nationale.

3° - Le parti a affirmé sa volonté de nationaliser toutes les grandes et moyennes entreprises.

4° - Le parti a adopté des résolutions mettant l'accent sur l'importance de l'autogestion qui élimine les dangers du capitalisme d'Etat et de la bureaucratie.

5° - Le parti affirme la nécessité de recourir aux solutions radicales, de rejeter

toute politique réformiste ou de demi-solutions. Il écarte en particulier la politique qui consiste à s'allier aux éléments modérés.

6° - Le socialisme signifie que tous les moyens de production soient propriété de la société, gérés en son nom par les producteurs eux-mêmes.

7° - Le parti compte sur l'aide des techniciens des pays amis.

II. Le texte de la déclaration de Amin El Hafez où il fait état de l'institution d'une cour militaire spéciale destinée à juger les réactionnaires qui entraveraient l'application du décret portant nationalisation des 115 sociétés et entreprises privées. En voici des extraits traduits à partir du texte publié par "Al-Hayat" :

"La voie socialiste requiert des révolutionnaires socialistes, tout comme elle requiert des défenseurs de l'acquis socialiste : les ouvriers, les paysans, les artisans, les petits fonctionnaires et petits producteurs, les membres des forces armées, les jeunes intellectuels, les étudiants, tous les citoyens de faible revenu, sont les vrais soldats qui relèveront le défi lancé par ceux qui exploitent le pays et ses richesses.

"... Le capitalisme est fort de ses avoirs financiers, de ses alliés naturels en tout lieu; vous êtes forts de vos droits et de votre Révolution..."

"... Les Révolutions arabes authentiques dans la patrie arabe ont fait de grandes réalisations... Beaucoup de pays révolutionnaires d'Europe, d'Asie et d'Afrique ont eux aussi accompli des réalisations du même ordre. Tous ces pays se retrouvent avec des visées communes et s'épaulent dans la lutte contre l'impérialisme sous toutes ses formes..."

"... La Révolution s'allie à la Révolution, tout comme la réaction s'allie à la réaction

et s'appuie sur l'impérialisme qui à son tour s'appuie sur elle..."

Les mesures prises en Syrie en janvier dernier, ainsi que les récentes mesures destinées à permettre à l'Etat un meilleur contrôle sur le commerce extérieur, constituent un acquis important pour le peuple syrien, et sont de nature à faciliter à la Syrie de s'engager dans la voie socialiste.

Cependant, pareille évolution nécessite, nous en sommes convaincus, l'élargissement de la démocratie à toutes les forces progressistes et révolutionnaires, ce qui n'est pas encore le cas en Syrie.

A PROPOS DU DETOURNEMENT DES EAUX DU JOURDAIN : La solidarité effective des peuples arabes est plus que jamais nécessaire

Réunis au Caire depuis le 9 janvier 1965, les chefs des gouvernements arabes ont ratifié le projet proposé par la commission technique sur le détournement des eaux du Jourdain. On sait que ce projet est en fait un contre-projet à une décision d'Israël de s'approprier les eaux du Jourdain au détriment de la Syrie, du Liban et de la Jordanie.

Depuis l'époque du mandat anglais, et avant même la création de l'Etat d'Israël, les sionistes avaient tenté de se faire attribuer toutes les terres riches en eau de la région, proposant d'y inclure toute la Jordanie et le Sud du Liban. Cependant en 1948 ils ne réussirent à s'emparer que d'une partie de la Palestine, de sorte que toutes les sources du Jourdain restèrent en Syrie et au Liban, et toute la moitié inférieure du cours du fleuve, en Jordanie. Cela n'empêcha pas Israël d'élaborer un plan, le plan Lowdermilk-Hays (en 1945), prévoyant l'appropriation de la totalité des eaux du Jourdain par Israël et leur détournement vers le Negev, au mépris des droits des pays arabes riverains et notamment du Liban, de la Syrie et de la Jordanie d'où provenait pourtant la quasi-totalité des eaux.

La réalisation des projets israéliens, remarquait déjà en 1953, le chef de la com-

mission mixte d'armistice, le Général Bennike dans un rapport au Conseil de Sécurité "ôte-rait parfois au Jourdain une grande quantité sinon la totalité de ses eaux." (1)

Eric Johnston envoyé par Eisenhower au Moyen-Orient en 1953 pour proposer un plan commun confirma :

- le détournement du Jourdain pour conduire l'eau au Negev assècherait pratiquement le cours du fleuve pendant l'été depuis le mois d'avril. (2)
- Ceci transformerait en désert la Jordanie, déjà plongée dans une situation dramatique par l'afflux de plusieurs centaines de milliers de réfugiés chassés de leur patrie par la minorité sioniste.

La médiation de Johnston échoua non point du fait des Arabes qui acceptèrent le principe d'un partage des eaux entre tous les riverains, mais par les exigences d'Israël qui prétendait à 75% des eaux du fleuve.

1) cité par Mademoiselle Goichon : L'eau problème vital de la région du Jourdain - Bruxelles 1964.

2) Mademoiselle Goichon (page 80).

et pour faire bonne mesure, à une partie des eaux du Litani, fleuve entièrement libanais. (plan Cotton 1954).

Le résultat le plus clair de la mission Johnston fut l'abandon d'un projet jordanien d'irrigation (le projet Bunger) sous la pression des sionistes au congrès américain qui arrêta l'aide américaine pour ce projet. En même temps Israël continua les travaux de détournement unilatéral du Jourdain malgré la décision du Conseil de Sécurité en décembre 1953 ordonnant l'arrêt des travaux.

On sait que ces travaux ont été achevés l'année dernière, et que le détournement des eaux du Jourdain a déjà commencé. Qu'ont fait les Arabes depuis temps-là ? Ils ont beaucoup palabré, beaucoup protesté, mais rien de sérieux n'a été entrepris jusqu'en 1964.

Les conférences au sommet de janvier et septembre 1964, et la dernière réunion des chefs de gouvernements de janvier dernier, ont décidé et commencé l'exécution d'un contre-projet arabe prévoyant le détournement des sources et des affluents arabes pour en faire bénéficier l'irrigation au Liban, en Syrie et surtout en Jordanie où le problème est le plus urgent et le plus dramatique.

Quelques remarques s'imposent sur la position et les arguments des uns et des autres dans cette affaire dont la propagande israélienne présente une version totalement déformée à l'opinion mondiale.

A. Quels arguments avance Israël pour s'approprié unilatéralement la totalité des eaux d'un fleuve qui intéresse trois autres pays ?

1^o- L'argument le plus souvent avancé est qu'il en a besoin pour installer trois millions de nouveaux immigrants. Ce raisonnement ignore que la Jordanie, elle aussi en a besoin, et non pour une population potentielle qu'on cherche à attirer du dehors, mais simplement pour faire vivre sa population actuelle augmentée de près d'un million de réfugiés chassés de leur patrie par les sionistes.

Ceci amène un expert, Monsieur Ionids, à se demander "quelle revendication est la plus forte ? Celle d'un nouvel immigrant juif ou celle d'un Arabe dont la maison et la terre ont déjà été prises, sans aucune compensation, par un immigrant juif antérieur ?". (1)

2^o - Les travaux de détournement du Jourdain se font en territoire israélien et ne regardent donc pas les pays arabes. "Pouvoir exécuter librement les travaux que nous voulons sur notre sol est notre droit élémentaire" a déclaré (2) Golda Meir en décembre 1959.

Israël veut d'une manière cynique ignorer que le fait du détournement en Israël privera d'eau la Jordanie à qui appartient le cours inférieur du Jourdain.

B. Du côté arabe :

1^o- Alors que les plans israéliens préoyaient l'appropriation de la totalité de l'eau utilisable du Jourdain, les Arabes ont toujours admis le partage des eaux entre tous les riverains y compris Israël, (que pourtant il ne reconnaissent pas), et en ont tenu compte dans tous les plans qu'ils ont avancés (plan Mac Donald en 1951, plan Bunger en 1953, contre-plan arabe de 1954).

2^o- L'eau du Jourdain ne pouvant, de l'avis unanime des experts, suffire à irriguer son bassin et en même temps le Neguev israélien, les Arabes affirment que l'irrigation du Neguev ne peut avoir priorité sur celle du Jourdain lui-même, les eaux d'une rivière appartenant par droit naturel et moral à la vallée qu'elle arrose et aux gens qui y vivent.

3^o- Les besoins des riverains dépassent les disponibilités en eau, ils ne sauraient être pris pour base du partage. Celui-ci, sans même tenir compte de la provenance des eaux (en quasi-totalité arabes) devrait se faire sur la base de la proportion du bassin à irriguer que possède chaque pays. Etant donné que plus de 80% du bassin du Jourdain et de ses affluents se trouvent en Jordanie, en Syrie et au Liban, l'attribution de 20% des eaux à Israël par le plan arabe est non seulement équitable mais en faveur d'Israël.

Les Arabes sont donc disposés, conformément au droit international, à donner à Israël sa part dans les eaux du Jourdain pour irriguer la partie du bassin qu'il occupe, mais non point à lui permettre de détourner le fleuve hors de son bassin, au détriment des riverains, pour irriguer le Neguev et y

1) Ionids : The Jordan Valley (p. 222).

2) Cahiers de l'Orient Contemporain - 1959 - Vol. XLI - (p. 346).

installer trois millions de nouveaux immigrants. Ils craignent que l'accroissement ainsi obtenu du potentiel démographique et militaire d'Israël ne favorise ses visées expansionnistes. Ces craintes ne sont pas gratuites. Elles ont leur fondement dans les intentions maintes fois affirmées d'Israël.

Dès 1916, avant même l'instauration du mandat britannique, préalable à la création d'un Etat juif, les sionistes avaient tenté d'inclure dans l'Etat projeté toute la Jordanie et le sud du Liban. Malgré leur échec, Haim Weizmann, principal chef sioniste et premier chef de l'Etat d'Israël en 1948, formulait le souhait, au Congrès sioniste de 1921, que la densité juive en Palestine s'accroîtrait de manière à déborder sur la Transjordanie.

La "New Zionist Organization" ou parti sioniste révisionniste réclame un "grand Israël" du canal de Suez à l'Euphrate et englobant à l'est toute la Jordanie.

Aujourd'hui encore les sionistes n'ont pas renoncé à la réalisation du souhait de Weizmann. Le gouvernement israélien ne perd jamais une occasion de déclarer qu'au cas où la Jordanie "tomberait entre des mains ennemies" il n'hésiterait pas à l'envahir

- Israël tente ainsi de préparer le terrain à une agression contre ce pays - Ces menaces se sont renouvelées récemment à propos des projets arabes de détournement des sources et des affluents du Jourdain. Israël ayant persévéré dans ses projets de détournement unilatéral et les ayant, en fait, en partie réalisés, les Etats arabes n'avaient plus qu'un seul recours : adopter les principes mêmes énoncés par le gouvernement israélien à savoir, suivant les mots mêmes de Golda Meir "pouvoir exécuter les travaux que nous voulons sur notre sol est notre droit élémentaire."

Le gouvernement israélien a alors réagi par des menaces de guerre au cas où le projet arabe serait exécuté.

Il affirmait par là clairement que son seul principe d'action est le droit du plus fort - puisque ce qui est revendiqué comme un droit pour Israël n'est pas reconnu comme tel pour les Arabes -. Les Etats arabes ont entrepris l'exécution de leur plan sans se laisser émouvoir par ces menaces. Si jamais ils devaient y céder, ils condamneraient - littéralement - à mort la Jordanie et le peuple palestinien et pèveraient la voie aux visées agressives et expansionnistes d'Israël.

LE CAIRE, BONN ET LA VISITE DE M. ULBRICHT EN R.A.U.

Après la visite au Caire du Président Ulbricht, le gouvernement de Bonn, invoquant la doctrine Hallstein, a décidé de mettre un terme à son "aide économique à la R.A.U." et d'étudier le problème de la rupture de ses relations diplomatiques avec le Caire. Déjà, avant même l'arrivée de Monsieur Ulbricht, le gouvernement de Bonn tempêtait et menaçait, tout en faisant savoir par la voix de ses porte-parole qualifiés, que l'invitation faite au Président de la R.D.A. "a profondément troublé et blessé le peuple allemand".

Mais vaine fut la manoeuvre. Car si les dirigeants de Bonn ont cru bon de se saisir de cette visite pour essayer d'en faire l'objet du litige, personne en fait n'a été assez dupe pour les croire. Le problème est,

et restera, l'accord conclu en 1961 entre Adenauer et Ben Gourion et resté secret, au terme duquel Bonn s'engageait à fournir l'armée israélienne d'une quantité impressionnante d'armes de première importance à un prix dérisoire. Que valent à côté de cet acte délibéré d'hostilité, les atermoiements de Ludwig Erhard et de Strauss, à propos de la visite de Monsieur Walter Ulbricht au Caire ? Que valent leurs déclarations sur l'amitié arabo-allemande ? Les peuples arabes ont ressenti comme un défi, l'attitude du gouvernement de Bonn, défi d'autant plus insolent et outrageux qu'il est le fruit d'un accord secret et que la fourniture d'armes elle-même a été faite en secret. Armer Israël revient à renforcer la position d'un agresseur et à faire fi des revendications

les plus légitimes des palestiniens arabes. Mais au delà des réactions sentimentales, le développement de la crise a permis une fois encore de démasquer le rôle d'Israël en tant qu'agent de l'impérialisme et en tant que base d'agression et de manoeuvres néocolonialistes dirigées non seulement contre les peuples arabes mais aussi contre l'ensemble des peuples africains engagés dans une âpre lutte pour la reconquête de leur "droit à disposer d'eux-mêmes".

Une fois de plus Israël a pu être démasqué et dénoncé ; les armes qu'elle fournit à Tschombé pour venir à bout de la lutte au Congo-Léopoldville et à Salazar pour massacrer nos frères d'Angola, donnent une preuve de plus, s'il en est besoin, et d'une manière éclatante, de la solidarité de fait entre l'impérialisme d'un côté et Israël de l'autre. La R.F.A. pourra alors entretenir tant qu'elle voudra la mystification grossière relative à son "passé non-colonial" !

L'attitude des peuples arabes est elle aussi à souligner. Elle a forcé les différents chefs d'Etats arabes à se montrer solidaires avec la R.A.U. dans son litige avec Bonn, quoique avec certaines réticences.

L'attitude du gouvernement algérien, les commentaires diffusés par l'A.P.S. au sujet de la crise doivent être cités en exemple pour leur fermeté. Elles ont montré au gouvernement de la R.F.A. que le chantage est vain.

Du reste le Président Jamal Abednasser a clairement fait comprendre à Bonn que la prétendue "aide allemande" était en fait un ensemble de prêts à 6 et 7% d'intérêt, et que la R.A.U. pouvait très bien s'en passer pour trouver ailleurs des prêts à meilleur taux d'intérêt.

Et encore une fois, il est bien évident que la crise que traversent les relations entre Le Caire et Bonn n'a nullement pour origine la visite de Monsieur Ulbricht au Caire. La presse égyptienne l'a bien noté en faisant remarquer que l'invitation faite au chef d'état Est-Allemand n'était que le couronnement de 10 années d'amitié et de coopération fructueuse entre les deux pays, amitié et coopération qui ont vu la R.D.A. dénoncer le rôle de maquignon de l'impérialisme que joue Israël en Afrique et en Asie, soutenir le droit des Palestiniens arabes à recouvrer leur patrie et accorder à la R.A.U. une aide désintéressée à 2,5% d'intérêt.



**fadéla
m'rabet**
**la femme
algérienne**



**cahiers
libres
66**

**FRANÇOIS
MASPERO**

Madame Fadéla M'rabet, journaliste et animatrice à la Radio d'Alger, vient de faire paraître aux Editions Maspero un essai qui a pour titre "LA FEMME ALGÉRIENNE". Ce livre a suscité un vif intérêt et fait couler beaucoup d'encre car c'est l'un des premiers sur les Algériennes, écrit par une femme - Algérienne et militante - donc doublement concernée.

Nous nous sommes limités à la seule étude critique de ce livre.

Nous espérons que tous ceux et toutes celles qui liront notre critique et auront l'occasion de lire le livre de Madame Fadéla M'rabet pourront saisir l'importance du problème abordé dans la mesure où la situation décrite présente bien des similitudes avec la situation de la femme tunisienne.

En tout état de cause, nous espérons que ce livre fera réfléchir celles qui, à la direction de l'Union Nationale des Femmes de Tunisie, consacrent le plus clair de leurs activités à un aristocratique club féminin et à une ou deux revues dont le caractère éducatif est très contestable.

Par la description vivante de situations vécues, par les exemples de faits divers particulièrement significatifs, par les lettres d'auditeurs et de lecteurs, ce petit livre constitue davantage un témoignage sur la situation de l'Algérienne qu'une analyse approfondie. Parfois violent, ce livre est un cri de révolte contre l'injustice et la discrimination dont la femme est victime en Algérie, contre l'état d'infériorité et de passivité dans lequel elle est maintenue. "Non, on ne parle pas, on ne discute pas avec une femme, simplement on l'informe, on la commande, ou, pêle-mêle, on l'épouse ou on la répudie, on la siffle ou on la chasse, on la bat ou on la flatte. Jamais ou presque on ne voit en elle un autre aussi positif que soi et qui aurait, comme tout un chacun, quelque chose à donner."

Mais cette situation est-elle particulière à l'Algérie ou même au reste du Maghreb, comme pourrait le laisser supposer ce livre ? Fadéla M'rabet semble oublier qu'on la retrouve - à des degrés divers certes - dans bien d'autres pays, et non des moins "évolués".

LA PUISSANCE ET LA GLOIRE

Dans la première partie de l'ouvrage, intitulée "La puissance et la gloire", l'auteur étudie le comportement de l'homme vis-à-vis de la fem-

me, parce que, dit-elle, "pour comprendre la situation de la femme, il faut partir de l'homme... Qu'elle se soumette ou se révolte, l'Algérienne évolue dans un monde qui est fait par l'homme, pour l'homme, et à son seul avantage".

L'attitude de l'Algérien à l'égard de la femme est celle d'un profond mépris, et ce qui est grave dans un pays jeune qui a besoin de toutes ses énergies, c'est que cette attitude n'est pas limitée aux vieux traditionalistes réactionnaires, mais qu'on la retrouve à tous les niveaux d'âge, de culture et de responsabilité. Les opinions de jeunes auditeurs, de lycéens, d'étudiants et même de certains responsables politiques en sont une frappante illustration, et Fadéla M'rabet écrit à ce sujet :

"La plupart de nos compatriotes voient spontanément la femme, sans même y réfléchir, de toute substance humaine. Plus exactement, à leurs yeux, elle n'en a jamais eu, elle est d'une autre espèce, qu'on ne peut même pas qualifier d'inférieure, parce qu'il n'y a pas de comparaison possible."

La Constitution et les résolutions du Congrès reconnaissent pourtant l'égalité de tous les citoyens. On peut lire, dans la Charte d'Alger : "L'égalité de l'homme et de la femme doit s'inscrire dans les faits : la femme algérienne doit pouvoir participer effectivement à l'action poli-

tique et à la construction du socialisme." Mais, d'après les faits relatés par Fadéla M'rabet, il semble que les textes restent lettre morte. En réalité, la libération a pu se concrétiser pour un nombre très restreint de femmes, mais pour la majorité d'entre elles, rien n'est changé; elles subissent toujours la même exploitation, ce qui amène Fadéla M'rabet à comparer leur condition à celle du colonisé. "Comme le plus misérable des pieds noirs à l'époque coloniale, le plus pauvre des Algériens a une condition infiniment supérieure à celle de l'Algérienne, fût-il loqueteux, il est homme et, à ce titre, il a ou croit avoir des droits."

Débarassée du colonialisme, l'Algérie ne pourra progresser que si disparaît cette autre forme d'exploitation : celle de la femme par l'homme. Le Président Ben Bella le souligne : "Il y a dans notre pays cinq millions de femmes qui subissent un asservissement indigne d'une Algérie socialiste."

En effet, que représente la femme pour l'Algérien, sinon un être plutôt méprisable et pitoyable car d'une intelligence inférieure et incapable d'avoir une personnalité propre, une vie et une activité comparables à la sienne. Elle ne peut vivre qu'à travers l'homme, elle ne se définit que par rapport à lui. Elle n'est qu'une chose, sans réalité humaine, mais elle est une chose indispensable : elle fait la cuisine, le ménage, elle élève les enfants, et elle satisfait ses besoins sexuels. L'auteur insiste surtout sur ce dernier point qui constitue la spécificité du problème de l'exploitation de la femme, l'exploitation sexuelle : "La femme qu'on choisit de mille façons n'est justement pas une chose comme les autres; elle est moins qu'un homme, plus qu'un caillou : elle est une chose sexuelle." Même dans l'amour, la femme n'est pas considérée comme un partenaire véritable, qui a ses exigences et sa sensibilité; elle joue uniquement le rôle d'un objet destiné à combler les désirs sexuels de l'homme. Mais il faut reconnaître que, sur ce problème, l'auteur fait preuve d'un certain subjectivisme, elle a tendance à définir les Algériens comme des obsédés sexuels. Le mal est réel et largement répandu en Algérie, néanmoins il est grave de se référer exclusivement à la mentalité de l'Algérien pour l'expliquer. L'Algérien n'est pas un taré et Fadéla M'rabet semble oublier qu'il est prisonnier de traditions et de préjugés, et surtout qu'il a été victime de conditions historiques, sociales, religieuses et économiques qui ont empêché jusqu'ici son épanouissement et ont provoqué en lui de profonds déséquilibres.

Elle décrit d'autre part, avec une grande aisance de style, mais une certaine désinvolture, l'attitude faite à la fois d'attrance irrésistible et de mépris de l'Algérien vis-à-vis de la femme : "Mépriser et désirer, mépriser ce qu'on désire, et désirer ce qu'on méprise, ce sont les deux constantes, croyons-nous, du comportement de l'Algérien envers la femme. Ces constantes en font un être déséquilibré."

Le caractère paradoxal des rapports entre les sexes est, nous semble-t-il, un phénomène psychologique classique, il n'est pas inhérent à la qualité d'Algérien. Cette ambivalence est sans doute excessive chez certains Algériens et il aurait fallu, pour l'expliquer, se livrer à une analyse rigoureuse du contexte social dans lequel a vécu le jeune Algérien. A l'exception des relations superficielles qu'il peut avoir avec sa mère, ses soeurs, ses tantes et ses cousines, s'il a la chance d'appartenir à un milieu dit "évolué", l'Algérien vit dans un monde sans femmes, où on méprise les femmes par tradition, où on les désire avec ardeur parce que, précisément, on en est privé.

DE LA SOUMISSION A LA REVOLTE

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, "De la soumission à la révolte", l'auteur analyse l'attitude de la femme algérienne et ses réactions face à la situation actuelle. Si Fadéla M'rabet s'est montrée très sévère vis-à-vis des hommes, elle n'est pas moins intransigente à l'égard des femmes, et elle fait preuve d'une grande lucidité en ce qui les concerne : "La plupart des femmes algériennes sont détraquées, déséquilibrées, elles ont des vices de fabrication et les jugements des hommes à leur égard sont généralement fondés... L'Algérienne reste encore à inventer."

La majorité des Algériennes, généralement analphabètes, acceptent passivement leur sort, et l'homme reste pour elles la mesure de toute chose. Leur condition leur paraît immuable et conforme à l'image qu'elles se font d'elles-mêmes - image héritée de nombreux siècles d'asservissement : "L'aliénation majeure, si ancienne, si forte, est devenue en quelque sorte leur nature."

Pourtant, il existe chez certaines un début de prise de conscience et une volonté de révolte; elles tentent de s'opposer à la vie que leur impose l'homme - père, frère ou époux - mais les obstacles et les traditions sont si puissants qu'el-

les finissent par se résigner. Fadéla M'rabet se demande alors où sont passées les théories de la lutte de libération et toutes les femmes qui, aux côtés des hommes, ont lutté avec fierté et courage. Dégagées de leur passivité pendant cette période exceptionnelle, elles y sont revenues une fois l'indépendance acquise, l'emprise du milieu l'ayant emporté.

D'autres Algériennes, vivant dans les villes et issues d'un milieu bourgeois pour la plupart, ont compris qu'il pouvait exister une autre condition que celle de leur mère et, dans leur volonté d'y échapper, se sont livrées à une imitation aveugle et superficielle de la femme européenne, prêtant ainsi le flanc à la critique des farouches adversaires - ô combien nombreux - de l'émancipation de la femme en Algérie.

Ces tentatives de libération sont source de nombreux conflits et donnent lieu parfois à des excès que Fadéla M'rabet souligne avec force.

" Dans l'immédiat, tel un esquif dans la bourrasque, elle chavire de la soumission à l'anarchie, de l'ignorance à la pédanterie, de la pudibonderie au dévergondage, elle a le sérieux des nonnes ou la futilité des midinettes, elle dévore NOUS DEUX ou s'abîme dans LE CAPITAL, elle criaille ou minaude, elle est précieuse ou vulgaire. Endeçà ou au delà, elle est rarement capable d'équilibre, de mesure. Elle se s'est pas encore trouvée, elle est plutôt informe. "

Cette deuxième partie, dont l'analyse est si juste et si précise, reste cependant partielle, car Fadéla M'rabet ne nous entretient que des difficultés des femmes appartenant à un milieu socio-économique bien particulier : celles qui ont eu la chance de devenir professeur ou institutrice, ou du moins d'accéder à la scolarisation, fût-elle primaire. Mais combien sont-elles en Algérie pour que la plus grande partie du livre leur soit consacrée ? L'auteur ne souffle mot des ouvrières et des paysannes qui sont loin d'atteindre le degré de conscience des citadines, si faible soit-il, qui ignorent les rares droits que leur accorde la législation et qui constituent la majorité des femmes algériennes.

PERSPECTIVES...

Dans la troisième partie, "Perspectives", Fadéla M'rabet déclare : " Il en est de la libération de la femme comme de l'indépendance nationale, elle s'ar-

rache... C'est grâce à leur lutte que les femmes, ailleurs, ont conquis la plupart de leurs droits. "

Mais quels sont les moyens de lutte dont peuvent disposer les femmes pour se libérer ? Fadéla M'rabet fait quelques propositions, à notre avis trop succinctes. En effet, après la description de la condition humiliante de la femme algérienne qu'elle nous a présentée avec tant de verve, nous aurions souhaité que la partie traitant des solutions envisagées fût plus approfondie et occupât une plus large place dans son livre.

Nous retenons certaines des propositions citées par l'auteur et dont nous soulignons la grande importance :

- Donner du travail à la femme, c'est-à-dire le moyen d'acquérir son indépendance économique "... qui est le fondement de l'indépendance totale; car on ne le répétera jamais assez, c'est par le travail et l'autonomie financière qui en résulte que la femme se libère, s'accomplit et se donne figure humaine... "

- Nous pensons en effet que le travail est la condition nécessaire à la libération de la femme. C'est seulement en subvenant à ses propres besoins que la femme peut s'affirmer et échapper à la domination de l'homme.

- Rendre la scolarisation obligatoire pour les filles aussi bien que pour les garçons jusqu'à l'âge de 16 ans.

- Généraliser les classes mixtes dans toutes les écoles, "de la maternelle à math-élém." et encourager la participation de filles et garçons à tous les chantiers de travail volontaire, pour leur permettre de se connaître afin de mieux se comprendre.

- Organiser et multiplier les campagnes d'information et d'explication sur la libération de la femme, en utilisant tous les moyens de communication de masse, afin de faire connaître la législation qui, bien souvent, est ignorée et faire découvrir le rôle que joue la femme dans d'autres pays.

Mais à côté de ces solutions fort raisonnables, Fadéla M'rabet en suggère d'autres qui, nous l'espérons, sont plutôt le fruit de l'indignation et de l'agacement que de la mûre réflexion d'une militante.

En effet, comment organiser les brigades de militantes qui, d'après les rêves de Fadéla M'rabet, débarrasseraient les femmes d'éventuels dragueurs ? Faudrait-il en placer une à chaque coin de rue et à toute heure du jour et de la nuit ? Cette entreprise nous paraît relever de l'utopie et aurait surtout le grave défaut d'éliminer un grand nombre de femmes du circuit économique où leur présence serait beaucoup plus utile. D'autre part, nous ne croyons pas que la meilleure solution pour un pays qui veut s'édifier sur des bases solides et saines soit d'"inhiber les violeurs éventuels" en exécutant "pour l'exemple" les obsédés sexuels.

Fadéla M'rabet réclame en outre avec insistance l'assainissement du climat social, mais le "nettoyage" de l'atmosphère par l'interdiction des films, journaux et magazines qui favorisent la dépravation, par la fermeture de cafés et boîtes de nuit, constitue-t-il la véritable solution au problème de l'aliénation de la femme ?

L'importance de tous ces facteurs n'est certainement pas à négliger et il est incontestable qu'un choix dans le domaine des loisirs et de la culture soit nécessaire dans un pays qui se construit.

Mais nous pensons que, au lieu de s'attaquer aux racines du mal, Fadéla M'rabet s'attaque à ses effets et qu'elle pose comme condition préalable à la disparition de ce mal, la suppression de ce qui en est la conséquence.

Lorsque le problème du chômage trouvera sa solution, diminuant ainsi le nombre d'hommes inactifs, lorsque l'encadrement et l'orientation culturelle des jeunes seront généralisés, les salles de cinéma (celles qui projettent des films "commerciaux" bien entendu) et les terrasses de cafés seront certainement moins remplies et les hommes, attirés vers d'autres centres d'intérêt seront moins tentés par la "drague". D'autre part, lorsque la femme pourra prouver qu'elle est capable d'assumer des responsabilités dans tous les secteurs de la vie nationale, sans doute l'homme verra-t-il alors en elle autre chose qu'un objet sexuel et modifiera-t-il son comportement à son égard.

Il faut également remarquer que Fadéla M'rabet a quelque peu négligé une condition importante de la libération de la femme; elle ne parle en effet que très brièvement de la législation, qui est pour tant un instrument de lutte essentiel.

Les textes relatifs au statut personnel de la femme (répudiation, polygamie, dot...) sont très anciens. Actuellement, une commission nationale est chargée de les remanier et d'élaborer un code de la famille, et elle s'est trouvée divisée sur certains points : "Les uns désirent réinstaurer la répudiation unilatérale et extrajudiciaire, les autres se sont appuyés sur la Constitution algérienne qui se prononce en faveur de l'égalité de la femme pour justifier leur opposition à la répudiation." (Extrait de REVOLUTION AFRICAINE)

A la suite de toutes les controverses suscitées par ce problème, l'opinion de Fadéla M'rabet aurait été particulièrement utile et précieuse.

Ainsi, cette troisième partie nous paraît-elle la moins intéressante du livre. Mais après le ton polémique employé au début et le manque d'analyse de la société algérienne, il eût été difficile de présenter des perspectives satisfaisantes.

A notre avis, les solutions doivent être envisagées à l'échelle nationale. Le premier pas vers la libération est l'élaboration d'une législation à laquelle participeraient les militantes les plus conscientes, qui assureraient une pleine égalité entre l'homme et la femme. Quant à l'application effective de ces textes, elle ne pourra se faire que par une action continue de clarification et d'explication auprès de tous les Algériens et Algériennes, au sein du parti, des syndicats, des organisations de femmes et de jeunes. Ni les "brigades" préconisées par l'auteur, ni les peines "exemplaires" ne pourront aider effectivement à la prise de conscience réelle. Seules l'application d'une législation progressiste et l'existence d'organisations de masse vivantes, remplissant réellement leur rôle d'encadrement et d'éducation (plus particulièrement dans le monde rural) pourront aider efficacement à la libération de la femme algérienne.

*
* *

En conclusion, ce petit livre constitue un document sociologique fort intéressant, voire un tableau de mœurs, et le grand mérite de Fadéla M'rabet est d'avoir eu le courage d'ébranler certains préjugés et d'ouvrir le débat.